

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ت DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Février 2018

Sommaire

Presse-dz, 03.02.2018, L'AG constitutive du Syndicat de la presse électronique « interdite » par la Wilaya d'Alger faute d'autorisation	05
El watan, 04.02.2018, Liberté de la presse, Une AG des éditeurs de la presse électronique interdite par la wilaya d'Alger.....	06
El watan, 04.02.2018, Point de vue. Exclusion, intimidation et violence, Le triste sort de la recherche en sciences économiques et sociales dans notre pays	07
Tsa-algérie, 04.02.2018, Répression des manifestations : Bedoui défend les services de sécurité	11
Liberté, 05.02.2018, Grève des médecins résidents, Le dialogue dans l'impasse	14
El watan, 05.02.2018, Procès en appel aujourd'hui contre Maître Ahmine, Le FFS dénonce «une atteinte à l'exercice de la profession d'avocat».....	16
El watan, 05.02.2018, Grève des médecins résidents, La tutelle impuissante face aux revendications	17
Jeune-indépendant, 11.02.2018, Chasse aux migrants subsahariens dans les chantiers d'Alger.....	19
El watan, 12.02.2018, Soufiane Djilali, président de Jil Jadid à Béjaïa, «Nous avons le devoir de changer le système politique».....	21
El watan, 12.02.2018, Nécessité d'une transition politique pacifique, Le PLD appelle l'armée à intervenir.....	22
Liberté, 12.02.2018, Décès du migrant algérien en Espagne, Le médecin légiste de l'hôpital de Mostaganem conclut au suicide.....	24
Algérie1, 12.02.2018, 11.02.2018, Grève à répétition : Le gouvernement hausse le ton.....	25
Le courrier d'Algérie, 13.02.2018, L'énigme d'assassinats en série d'Algériens à Marseille : La LADDH interpelle les autorités françaises.....	26

Liberté, 14.02.2018, Contribution, Message d'Ali-Yahia Abdenour au congrès duRCD.....	28
L'expression, 14.02.2018, Le syndicat opte pour un imam et un avocat comme médiateurs, Cnapeste: les masques tombent!.....	31
Liberté, 14.02.2018, Il s'est exprimé hier sur les contestations sociales, Bedoui : "Des parties poussent au pourrissement".....	33
Liberté, 14.02.2018, Grèves des médecins résidents et des enseignants, La majorité parlementaire au secours de l'Exécutif.....	35
Algérie-focus, 17.02.2018, Justice/Des «africains» condamnés sans avocat ni traducteur.....	37
Algérie-part, 17.02.2018, Justice – Qu'en est-il de la disparition du gendre du Commandant AZZEDINE ?.....	38
Algérie-focus, 17.02.2018, Ayant reçu des médecins résidents à l'APN / Saïd Bouhadja aurait fait une "erreur" selon OuldAbbès.....	40
Algérie-part, 17.02.2018, Départ massif des étudiants algériens vers la France : Près de 9000 étudiants inscrits dans les universités françaises en septembre....	41
Algerie360, 19.02.2018, Lancement de la base de données « Amane » dédiée aux femmes victimes de violences.....	42
El watan, 20.02.2018, Migrants subsahariens, Les inquiétudes des ONG.....	44
Algerie360, 20.02.2018, GHARDAIA : Peine capitale pour un agent du Mossad.....	46
Algeriepart, 20.02.2018, Le mouvement des médecins résidents au centre de toutes les déstabilisations.....	47
L'expression, 21.02.2018, Journée internationale de la langue maternelle aujourd'hui, Une célébration particulière pour tamazight.....	49
Tsa-algerie, 22.02.2018, Hassina Oussedik (Amnesty International) : « En Algérie, la situation n'est pas claire... ».....	51
L'expressiondz, 24.02.2018, Selon la directrice d'amnesty international algérie, L'Etat algérien prépare des textes sur le droit d'asile.....	55

Tsa-algerie, 24.02.2018, Pour avoir abrité une réunion d'une ONG américaine : un restaurant d'Alger fermé.....	58
L'expression, 25.02.2018, Ils se sont reconvertis dans la «récupération» des mouvements sociaux, La nouvelle "arme" des islamistes.....	59
Algeriepart, 25.02.2018, Le gouvernement algérien s'en prend violemment à Amnesty International.....	61
Liberté, 25.02.2018, L'ONG médecins du monde accuse l'algérie.....	62
L'expression, 25.02.2018, Devant les litiges et conflits qui se multiplient, Les médiateurs judiciaires ont du pain sur la planche.....	64
Algérie-focus, 27.02.2018, Fatwa interdisant le recours à la grève / Bouabdellah Ghlamallahdément.....	66
Liberté, 27.02.2018, Abderrezak Dourari, à propos de la généralisation de tamazight, "L'organisation juridique de l'État pose problème".....	67

Presse-dz, 03.02.2018, L'AG constitutive du Syndicat de la presse électronique « interdite » par la Wilaya d'Alger faute d'autorisation,



La commission de préparation de l'AG constitutive du syndicat algérien des éditeurs de la presse électronique (SAEPE) a été saisi ce samedi matin d'un message de la wilaya d'Alger l'informant que l'assemblée générale prévue ce dimanche 04 février 2018 est jugée illégale faute de demande d'autorisation préalable.

La législation en vigueur est pourtant est claire. Elle ne prévoit pas de demande préalable pour la constitution d'un syndicat professionnel dans un espace privé un jour de semaine.

Toutefois et pour montrer sa bonne foi, la commission de préparation a décidé de déposer sans délai à la Wilaya d'Alger une demande formelle de tenue de l'AG constitutive du SAEPE. En conséquence l'assemblée générale de ce dimanche 04 février est reportée.

Le SAEPE est un projet d'organisation professionnelle afin de défendre les intérêts matériels et moraux de l'édition de la presse électronique dans un pays où elle n'a ni statut ni modèle économique alors que partout dans le monde elle est la locomotive des contenus digitaux. Ce projet ira à son terme car il est vital pour l'avenir des plus de 30 médias électroniques qui y sont d'ores et déjà affiliés.

Source : DIA

El watan, 04.02.2018, Liberté de la presse, Une AG des éditeurs de la presse électronique interdite par la wilaya d'Alger,

Les autorités de la wilaya d'Alger ne verraient pas d'un bon œil la création d'un syndicat des éditeurs de la presse électronique. Elles ont signifié aux représentants de cette organisation que la tenue d'une assemblée générale électorale devra avoir l'autorisation des services de la wilaya d'Alger.

Une thèse rejetée par les concernés qui pensent que la rencontre devra se tenir dans un espace privé. Dans un communiqué rendu public hier, le Syndicat algérien des éditeurs de la presse électronique (Saepe) indique avoir reçu une note des services de la wilaya d'Alger les informant que «l'assemblée générale prévue ce dimanche 4 février 2018 est jugée illégale faute de demande d'autorisation préalable».

Pourtant, l'assemblée générale, qui devait se dérouler hier, devait se tenir dans les locaux de MaghrebEmergent. «La législation en vigueur est claire. Elle ne prévoit pas de demande préalable pour la constitution d'un syndicat professionnel dans un espace privé un jour de semaine», indique le document qui précise que malgré cet état de fait et «pour montrer sa bonne foi», la commission de préparation a «décidé de déposer sans délai à la wilaya d'Alger une demande formelle de tenue de l'AG constitutive du Saepe. En conséquence, l'assemblée générale de ce dimanche 4 février est reportée».

Le Saepe regroupe pour l'instant une quinzaine de médias électroniques algériens. Il se veut un moyen de défendre cette profession.

A. Boukhlef

El watan, 04.02.2018, Point de vue. Exclusion, intimidation et violence, Le triste sort de la recherche en sciences économiques et sociales dans notre pays,

Nous avons dénoncé avec force, dans la presse, la brutalité de ce que nous avons subi du fait de la direction du Cread, sans bénéficier de la protection d'une quelconque tutelle.

D'autres collègues chercheurs, outrés par le procédé, se sont joints à nous et nous avons longuement expliqué qu'il s'agissait d'une violence exercée contre l'accumulation scientifique, la capitalisation de savoirs, de savoir-faire et leur transmission dans un lieu qui devrait incarner ces valeurs afin d'être une véritable institution de recherche. Ne plus vouloir des sciences économiques et sociales, c'est refuser la connaissance sur soi, la compréhension de la société et de son fonctionnement. Il faut alors le dire clairement.

Ce sont les sciences économiques et sociales qui sont ciblées

Il existe une grave dérive qui consiste à humilier les représentants de ces domaines de recherche en leur faisant le reproche de ne pas figurer dans le classement de Shanghai, un classement où figurent, en première place, des universités américaines. Mieux encore, la direction générale de la recherche exige de nous la mise en conformité avec «le modèle anglo-saxon» après nous avoir demandé de nous inscrire dans «le modèle français».

Il faut savoir que dans les universités qui nous sont offertes en référence, l'année universitaire coûte à chaque étudiant de 40 000 à 80 000 dollars par an. Les bibliothèques, sur les campus, sont ouvertes 24h/24. Les enseignants-chercheurs et les étudiants évoluent dans un environnement qui permet l'accès à l'excellence.

Cela n'est pas le cas en Algérie, les étudiants en sciences sociales, dont sont issus les jeunes chercheurs, sont, en majorité, issus des classes populaires et bénéficient d'une scolarité gratuite.

Ils sont le produit d'une université qui, à partir du critère de la langue, est désormais une université à deux vitesses :

- par l'enseignement en langue française, on a défini des disciplines considérées comme nobles puisqu'elles sont en mesure de permettre un accès à un emploi qualifié et à une position sociale relativement prestigieuse au prix d'une

sélection non assumée ; - les sciences économiques et sociales enseignées exclusivement en langue arabe à des étudiants qui, pour la plupart, n'ont pas une maîtrise suffisante d'autres langues, recrutent parmi les étudiants issus de familles ne bénéficiant ni de capital culturel ni de capital économique.

Elles sont devenues, de ce fait, des voies royales vers le chômage. Nous ne saurions, de même, ignorer tous les jeunes qui émigrent chaque année et/ou sont envoyés à l'étranger par manque de confiance dans le système de formation algérien.

Certains sont les enfants de responsables ou de collègues qui se sont battus pour l'arabisation totale des sciences économiques et sociales et qui se sont acharnés sur leurs collègues dits «francophones», traités de tous les noms et rendus coupables de tous les maux. Le marché du travail exerce aussi une discrimination en faveur des professionnels formés à l'étranger.

On peut comprendre que, dans l'état actuel de ce marché, les jeunes chercheurs, formés en Algérie, dans l'enseignement supérieur public et en langue «nationale», soient placés en situation de soumission face à une administration dont les attentes consistent à : - obtenir la prise en charge par les équipes d'études, d'expertises et non de véritables projets de recherche.

C'est ainsi que l'AARDESS a disparu du paysage social et que l'accumulation et la capitalisation d'expériences et de savoirs n'ont pu se faire. Serait-ce donc le destin inexorable de toutes les institutions de recherche en sciences économiques et sociales ? - Obtenir une rupture entre recherche et enseignement dans le domaine des sciences économiques et sociales.

Car comment perdre de vue que les enseignants-chercheurs sont la seule interface qui lie encore un centre de recherche à l'université ? Difficile de comprendre qu'au moment où les appels fusent de partout pour resserrer les liens entre les deux instances de la production scientifique, la recherche et la formation, des pratiques irresponsables militent en sous-main pour couper un cordon ombilical déjà bien fragile, renonçant à irriguer l'enseignement au sein des instituts, des facultés et des départements par l'expérience acquise dans la recherche.

De plus en plus, les universités sont transformées en «garderies», dont la mission réelle serait de contenir une possible révolte sociale des jeunes qui n'ont plus comme horizons que le chômage et de la hargha.

Ces violences visent à obtenir la soumission d'une catégorie sociale

Il s'agit de soumettre les universitaires, les diplômés d'université, les cadres de la pensée à une administration qui, peu à peu, est devenue le «Big Brother», c'est-à-dire une entité violente et dont les pratiques sont erratiques. Il s'agit d'obtenir, par la violence, une soumission plus large du pays à une logique de pensée néocoloniale dans laquelle nous tenterions sans cesse de rattraper ceux qui demeurent les maîtres du jeu. Pour ce faire, on met à l'œuvre, sur le champ de la recherche en sciences économiques et sociales :

I une violence symbolique qui est légitimée par une prétendue opposition entre économie politique et analyse économique.

Or comment lire un modèle, comment lire une courbe, un tableau si on renonce à la compréhension des phénomènes observés comme le font ceux qui opposent «sciences exactes» et celles qu'ils appellent «les sciences du discours».

Nous sommes épuisés par les conditions matérielles dans lesquelles nous travaillons : manque d'espace, saleté, manque de chauffage, amphithéâtre aux vitres cassées et aux plafonds éventrés, coupures d'électricité, connexions capricieuses et aléatoires, manque de moyens réduisant les déplacements sur le terrain, distribution clientéliste des mobilités, absence de concertation et de démocratie dans la gestion et le fonctionnement de l'université. Les conditions de travail qui nous sont faites sont une illustration du statut qui est assigné à nos disciplines dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

La demande de soumission portée par l'administration s'exerce aussi par l'imposition du système LMD à des enseignants qui hurlaient qu'ils n'avaient pas les conditions d'application d'une mesure venue d'ailleurs, appliquée là-bas à des effectifs très réduits quand, du fait de la massification, les effectifs dans nos salles de cours peuvent dépasser la centaine d'étudiants.

La soumission a été recherchée aussi par la hausse des salaires de 2008. Une partie de la communauté universitaire a été «anesthésiée» à cette occasion. Elle ne court plus que derrière son niveau d'accès à la rente pétrolière, ignorant ses missions. Nous nous sommes aussi laissé anesthésier. Notre soumission a été actée par notre relatif silence, occupés que nous étions à témoigner par nos travaux, satisfaits d'avoir encore accès au terrain.

La soumission, ce sont aussi les compromissions, la mise au pas par des manœuvres dilatoires et le dévoiement de l'activité syndicale au sein des universités. Il n'y a plus aujourd'hui d'instances de médiation dignes de ce nom.

La soumission est aussi exigée de nous par la violence physique comme en ont fait les frais nos collègues d'Alger 3, qui voient encore déambuler devant eux leurs agresseurs étudiants puisque l'administration n'a pas voulu ou pas pu appliquer les mesures prévues par la loi. Le même arbitraire a été mis en œuvre à l'encontre de plusieurs de nos collègues dans d'autres universités du pays.

L'injonction de soumission est enfin à l'œuvre, ces dernières semaines, dans la violence exercée sur les résidents de médecine au sein de l'hôpital Mustapha Pacha.

Le sens de cette tribune

Il ne s'agit pas de nous plaindre de notre sort, bien que la blessure soit grande pour chacune et chacun d'entre nous, mais de rappeler quelques vérités : une société qui renonce à se penser, comme le manifeste la mise à mort des sciences économiques et sociales, se soumet nécessairement à ceux qui la pensent et ont une stratégie en sa direction. C'est ce qu'exige de nous la soumission aveugle au modèle anglo-saxon, après le modèle français. Nous serons toujours au bas de l'échelle de Shanghai, comme le sont nos unités économiques.

Nous ne les rattraperons pas. Nous pouvions pourtant faire autrement, à partir de ce que nous sommes, en acceptant de nous penser. En acceptant de savoir ce qu'est une unité agricole chez nous, quelles sont les réalités des familles algériennes, leurs comportements, les stratégies qui travaillent le corps social, les diverses politiques mises en place, les vérités contenues dans les textes sur les hydrocarbures, la santé, l'agriculture, l'éducation, etc. Mais, peu à peu, la distinction entre disciplines de prestige et parents pauvres de l'université s'estompe. C'est de la formation d'une élite qu'il s'agit.

Et alors notre situation rejoint celle des cadres emprisonnés, des quadragénaires mis à la retraite anticipée. Dès lors, on entend différemment les propos élogieux réservés «à nos cerveaux installés à l'étranger». Nous n'avons pas de problèmes avec eux, nous sommes heureux qu'ils puissent disposer de bonnes conditions de travail.

Mais nous comprenons que nous sommes «un cerveau» à l'étranger et «un ennemi de classe» ici. Certains d'entre nous sans avoir résidé à l'étranger

jouissent d'une reconnaissance internationale, d'autres ont eu une carrière à l'étranger et, alors, ils étaient des «cerveaux».

De retour au pays, ils sont tous méprisés et sont devenus inutiles. Et donc, éligibles à l'exclusion. Ainsi, une catégorie sociale est maintenue à l'écart du débat social depuis des décennies. Il est interdit de «penser la société». Il est juste permis de «compter», d'obéir davantage à un pouvoir qui n'est plus qu'un corps administratif violent et autoritaire. 1984 de George Orwell n'est pas loin. Un Etat, digne de ce nom, repose sur des institutions légitimes.

L'institution universitaire, comme la justice, la santé et bien d'autres institutions, n'a cessé de recevoir des coups de boutoir. L'âge nous rattrape, nous sommes la génération qui a rêvé l'Algérie, qui a assuré la continuité de la transmission à l'université et n'a pas voulu la quitter dans ses heures les plus sombres. Nous allons nous effacer, ce sont les lois de la vie qui l'imposent, mais nous ne pouvions partir en silence, humiliés, violentés et, par-dessus tout, complices de ce dont nous n'avons cessé de rendre compte dans nos travaux mais que personne n'a voulu entendre.

Par cette tribune, nous voulons interpeller toute la communauté universitaire nationale, prendre à témoin l'opinion publique nationale et internationale et la société algérienne dans son ensemble, sur une forfaiture qui risque d'entraîner d'autres graves dérives et concerner, alors, toutes les institutions d'enseignement et de recherche en sciences économiques et sociales du pays.

Puisse cet appel à la mobilisation de toutes les consciences être entendu et que notre cri ne soit pas seulement une alerte à verser comme une énième pièce-témoin de la mise à mort inexorable de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques et sociales dans notre pays.

Les signataires :

- Mourad Boukella, professeur des universités, directeur de recherche en économie ;
- Louisa Dris-Aït Hamadouche, maître de conférences en sciences politiques ;
- Tayeb Kennouche, enseignant chercheur en sociologie ;
- Fatma Oussedik, professeure des universités, directrice de recherche en sociologie ;

- Madani SafarZitoun, professeur des universités, directeur de recherche en sociologie ; - Khaoula Taleb Ibrahim, professeur des universités, directrice de recherche en sciences du langage.

Tsa-algérie, 04.02.2018, Répression des manifestations : Bedoui défend les services de sécurité

Le ministre de l'Intérieur, Noureddine Bedoui défend les services de sécurité. Selon lui, ces derniers agissent selon les lois de la République dans la gestion des manifestations.

Bedoui, qui a répondu à une question écrite posée par le député islamiste Messaoud Amraou relative à « la répression du dernier rassemblement de l'intersyndicale », a souligné que « si la liberté syndicale est garantie par la Constitution algérienne (...) elle demeure néanmoins soumise à des règles et à des dispositions juridiques ».

Le ministre affirme dans sa réponse écrite, dont TSA détient une copie, que les syndicats doivent veiller « au caractère pacifique de leurs actions sur le terrain », à travers notamment l'obtention « d'une autorisation de manifestation ». Or, le ministre regrette « la multiplication des manifestations sans autorisation, ces derniers temps ».

Face à cette situation, les services de sécurité sont déployés sur le terrain « pour préserver l'ordre public » et protéger « la sécurité des biens et des personnes », selon le ministre. Les services de l'ordre « favorise le dialogue » avec les protestataires, assure M. Bedoui. Selon lui, les services de sécurité sont fermement instruits à éviter « le recours à la force sauf dans les cas extrêmes ».

Bedoui rappelle par ailleurs que dans plusieurs manifestations des blessés sont d'ailleurs enregistrés dans le camp des policiers.

Par : Achira Mammeri

Liberté, 05.02.2018, Grève des médecins résidents, Le dialogue dans l'impasse



La fin du conflit opposant le ministère de la Santé aux médecins résidents algériens n'est pas pour demain, puisque la réunion de travail qui a eu lieu hier a été sans résultat.

Entre les propositions des uns et les revendications des autres, c'est l'impasse. Les deux protagonistes campent sur leurs positions initiales. Les blouses blanches maintiennent, ainsi, leur mot d'ordre de grève jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications. Pour les 15 000 médecins grévistes, les propositions faites par la tutelle n'ont pas été à la hauteur des attentes des résidents en sciences médicales. "Il n'y a rien de nouveau dans les propositions du ministère de la Santé. Ce qu'il a avancé aujourd'hui (hier, nldr) relève déjà du domaine public. Il n'y a rien de concret par rapport à notre plateforme de revendications", affirmera le Dr Taïleb à la sortie de la réunion au ministère de la Santé. La tutelle estime, cependant, que la commission pluridisciplinaire a accordé d'importantes concessions concernant le point d'achoppement entre les deux protagonistes, à savoir le dossier du service civil.

L'instance mise en place le 21 janvier a proposé aux délégués du Camra de réduire le nombre de spécialités concernées par le service civil. Les coordinateurs de la commission en question ont suggéré au Camra une liste de 20 spécialités seulement, au lieu de 60, qui auront l'obligation d'accomplir le service civil dans les Hauts-Plateaux ou dans le sud du pays. Pour les promoteurs de cette proposition, la révision de la liste à 20 de spécialités demeure un grand acquis pour les futurs spécialistes. Or, les délégués du Camra ne se sont pas montrés preneurs de cette nouvelle offre. Le Collectif des médecins résidents a réitéré sa principale revendication formulée depuis le début

du conflit, soit la suppression du caractère “obligatoire” du service civil, et de le remplacer par des mesures financières incitatives. La tutelle a remis en avant la loi 84/10 qui consacre l’obligation du service civil. “La révision de cette disposition exige un long processus juridique.” Les représentants de la tutelle rappellent, pour la circonstance, que l’affectation des spécialistes dans le cadre du service civil relève, désormais, des compétences d’une commission nationale qui organise les postes d’affectation selon les besoins exprimés par chaque région. Dans le même registre, les représentants du Pr Mokhtar Hasbellaoui ont remis sur le tapis, dans l’espoir de convaincre les résidents grévistes, la question de la modulation de la durée du service civil et l’amélioration du système de zoning. Dans la foulée, le ministre a annoncé que le Premier ministre a décidé d’instituer une nouvelle prime d’installation pour les spécialistes, sans pour autant préciser son montant. Cette prime sera assumée, dira-t-il, par les budgets des wilayas concernées par le service civil. Cette prime, dont on ignore le montant, ne semble pas intéresser le Camra, puisque le collectif avait introduit, dans la plateforme soumise à la tutelle, une doléance qui relève des conditions d’installation de futurs spécialistes. “Nous avons demandé une prime d’installation qui représenterait 12 mois de salaire, et ce, pour pouvoir faire face à nos besoins lors de l’exercice de notre métier dans une région donnée, puisque les spécialistes ne commenceront à percevoir leurs salaires que six mois au minimum après leur affectation”, rappellera le Dr Taïleb. Les médecins résidents disent enfin qu’ils ne sont pas prêts à renoncer à leur mouvement tout en continuant à assurer les gardes.

De son côté, le ministre de la Santé renouvelle son offre de dialogue : “Le dialogue avec les résidents ne sera jamais interrompu.” En attendant, cette situation inédite de conflit qui traîne depuis près de trois mois, n’est pas sans conséquence et sur les malades et sur le secteur de la santé.

Hanafi H

El watan, 05.02.2018, Procès en appel aujourd'hui contre Maître Ahmine, Le FFS dénonce «une atteinte à l'exercice de la profession d'avocat»,

L'avocat à la cour de Laghouat et militant des droits de l'homme, Me Noureddine Ahmine, comparaitra aujourd'hui lors d'un procès en appel devant la cour d'appel de la ville de Ghardaïa.

Cet homme de loi est accusé d'«outrage à corps constitué» et «présentation de fausses preuves concernant un crime», et ce, suite à une plainte qu'il avait déposée lors des événements ayant secoué la région de Ghardaïa. Me Ahmine risque, affirment ses collègues, jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 5000 Da d'amende pour le seul motif d'avoir voulu exercer son métier d'avocat.

«Cet acte est une atteinte pure et simple aux droits les plus fondamentaux, notamment la séparation des pouvoirs du judiciaire et de l'Exécutif, mais également la liberté d'expression et le droit à la justice et au procès équitable», déplore un groupe d'avocats, dont Me Bouchachi.

Le FFS, dirigé par Mohamed Hadj Djilani qui a de tout temps dénoncé l'injustice qui s'abat sur Me Ahmine, s'est élevé contre le harcèlement judiciaire dont font l'objet, depuis quelques années, les militants des droits de l'homme en général et cet homme de loi en particulier, un homme intègre et sérieux. Pour le parti de feu Aït Ahmed, il s'agit là d'une atteinte grave à l'exercice de la profession d'avocat.

«Au lieu de poursuivre les mis en cause, la justice a préféré poursuivre l'avocat AhmineNoureddine, dans le but d'entraver son action et l'empêcher de remplir sa mission dans la défense des victimes et des opprimés, notamment au sud du pays», condamne le parti de feu Aït Ahmed.

Tout en apportant son soutien indéfectible et sa solidarité à Me Ahmine, le FFS a décidé d'être présent à ce procès à travers une forte délégation composée de son premier secrétaire, Mohamed Hadj Djilani, Ali Laskri, membre de l'instance présidentielle, ainsi que des parlementaires, des cadres et des militants du parti.

Le FFS demande aux autorités de cesser toute poursuite judiciaire contre les militants des droits de l'homme et contre les militants politiques et réitère ses principes fondamentaux de soutien et de solidarité à tous les mouvements pacifiques qui défendent la dignité des Algériens.

Nabila Amir

El watan, 05.02.2018, Grève des médecins résidents, La tutelle impuissante face aux revendications,



La nouvelle proposition faite par le Premier ministre, selon le Pr Hasbellaoui, relative à l'octroi d'une prime d'installation selon les zones par les collectivités locales n'a pas visiblement rassuré les négociateurs.

La présence du Pr Mokhtar Hasbellaoui, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, à la réunion de la commission interministérielle, chargée de négocier avec les médecins résidents une condition pour le retour à la table des négociations, ne semble pas convaincre les délégués du Camra.

La nouvelle proposition faite par le Premier ministre, selon le Pr Hasbellaoui, relative à l'octroi d'une prime d'installation selon les zones par les collectivités locales n'a pas visiblement rassuré les négociateurs. Le ministre de la Santé écarte, par ailleurs, une éventuelle augmentation de salaire des médecins spécialistes.

Les discussions sont toujours en cours au moment où nous mettons sous presse, et aucun accord n'a été conclu puisque les délégués doivent d'abord revenir à la base pour exposer les propositions de la commission sur l'ensemble des points contenus dans la plateforme de revendications. Outre l'instauration d'une prime d'installation dont la fourchette n'est pas encore fixée, aucune autre nouvelle réponse aux revendications des résidents n'a été formulée.

Le Pr Hasbellaoui a été formel. Il a souligné à l'ouverture des travaux de cette commission que les portes de son département sont toujours ouvertes au dialogue, mais il ne peut rien décider sans se référer aux lois de la République et à la réglementation en vigueur dans son secteur, faisant allusion à l'abrogation de l'obligation du service civil, la principale revendication des médecins résidents en sciences médicales.

«Nous avons réglé, grâce à ce cadre juridique, certaines préoccupations, et la commission intersectorielle va également étudier les différents dysfonctionnements que rencontre le secteur de la santé, dont les problèmes de transport, le manque de matériels et celui du service civil», a par ailleurs noté le ministre. Il a précisé que d'autres propositions seront également faites, sans donner plus de précisions sur leur nature. La priorité aujourd'hui pour le Pr Hasbellaoui est le gel de la grève qui paralyse sérieusement les hôpitaux, mettant les malades dans une réelle détresse.

Du côté des résidents, la partie n'est pas encore gagnée. «Il n'y a aucune nouveauté qui va dans le sens d'un règlement définitif de ce conflit», regrette un des résidents rédacteurs du document portant plateforme de revendications. «Les propositions dont a parlé le ministère sont celles qui devaient être réglées en 2011 et à ce jour rien n'a encore été fait. Nous n'avons eu que des promesses.

Nous demandons des engagements écrits», souligne un autre résident. «Il est temps de reprendre le travail et la formation dans l'immédiat. Chacun de nous doit assurer et assumer ses responsabilités», a-t-il soutenu, avant d'afficher sa satisfaction quant au bon déroulement des négociations, notamment en matière de regroupement familial, de logement décent, de formation continue et d'amélioration des services techniques.

Précisant que le salaire de ces médecins résidents «ne peut pas être révisé à l'heure actuelle», M. Hasbellaoui a, toutefois, indiqué que plusieurs dossiers «sont en étude» en attendant de trouver les solutions adéquates. Les médecins résidents, qui ont entamé un mouvement de grève illimitée depuis plus de deux mois, demandent l'abrogation de l'obligation du service civil et son remplacement par un autre système de couverture sanitaire pour l'intérêt du patient et l'épanouissement socioprofessionnel du médecin spécialiste et le droit à la dispense du service militaire comme tout citoyen algérien.

Les médecins résidents représentés par le Camra exigent également des autorités le droit à une formation de qualité, la révision du statut général du résident, le droit aux œuvres sociales et la discussion sur les revendications des spécialistes en biologie clinique, en ce qui concerne l'agrément d'installation à titre privé.

Djamila Kourta

Jeune-indépendant, 11.02.2018, Chasse aux migrants subsahariens dans les chantiers d'Alger,



Les éléments de la gendarmerie ont investi dans la nuit de samedi à dimanche plusieurs chantiers de construction et des locaux à Alger à la recherche ressortissants subsahariens qui y travaillent et logent dans des conditions précaires en vue de leur rapatriement, a-t-on constaté dans quelques localités.

A Douera, une commune à quelque 25 Km du centre de la capitale algérienne, des gendarmes ont lancé des opérations dans trois chantiers de constructions de logements AADL où des ressortissants subsahariens sont souvent aperçus et sont employés comme manœuvriers ou maçons. Les projets de construction des logements AADL sont confiés à des entreprises chinoises qui font appel à ces ressortissants pour des petits travaux refusés par les algériens. Ces entreprises ne cessent d'afficher des offre d'emplois dans la ville de Douera mais sans qu'aucun algérien n'y réponde. Ces subsahariens pour la plupart des Nigériens, des Ivoiriens, des Camerounais, des Libériens, des Maliens et des Guinéens ont été aperçu fuir les chantiers pour aller se réfugier loin des gendarmes à l'air libre par ce froid glaciale de de peur d'être appréhendé ou dénoncé.

Depuis la fin janvier, des centaines de migrants subsahariens ont été arrêtés dans la capitale. Aux mois de septembre et d'octobre 2017, plus d'un millier de personnes avaient été rapatriés au Niger, à la demande des autorités de Niamey.

Les premières arrestations ont commencé mercredi matin à Alger. Interpellées dans des lieux publics mais aussi sur des chantiers, à leurs domiciles ou dans des transports en commun, plusieurs centaines de personnes ont ensuite été emmenées dans des commissariats où l'on a pris leurs empreintes. Elles ont ensuite été regroupées dans le camp de Zéralda, à l'ouest de la capitale. Les femmes, les hommes et les enfants ont été rassemblés dans une seule pièce. Parmi les personnes arrêtées, il y a des Nigériens, des Ivoiriens, des Camerounais, des Libériens, des Maliens et des Guinéens.

Le camp de Zéralda est gardé par la gendarmerie, assistée par le personnel du Croissant-Rouge. D'autres personnes ont été arrêtées dans la région de Blida et Tipaza. Pour les uns, il s'agit d'un contrôle d'identité alors que pour d'autres, ce sont des rafles ciblées contre des ressortissants subsahariennes, lesquels sont conduits dans des brigades de la gendarmerie pour vérification d'identités et de régularité du séjour. Près d'une centaine de migrants venus du Niger, du Libéria, de la Guinée, de la Cote d'Ivoire qui ont été interpellés ces derniers jours et conduits dans le camp de Zeralda dans la banlieue ouest de la capitale algérienne. Surveillés par des gendarmes sous assistance du Croissant Rouge algérien (CRA). Face à cette situation, ce sont deux options qui se présentent à ces migrants : ils pourraient être relâchés avec ordre de quitter le pays s'ils sont en situation irrégulière. Au pire ils seront directement expulsés comme l'ont été les 2000 autres en octobre dernier. En octobre 2017, les autorités avaient justifié les expulsions par des raisons sécuritaires et suite à la demande du Niger de rapatrier quelques 3 000 ressortissants du pays. Le croissant rouge algérien avait ouvert 49 centres d'accueil pour l'hébergement de ses ressortissants dans l'attente de leur rapatriement.

K.M

El watan, 12.02.2018, Soufiane Djilali, président de Jil Jadid à Béjaïa, «Nous avons le devoir de changer le système politique»,

Soufiane Djilali, président du parti Jil Jadid, a appelé, samedi, lors d'une conférence-débat autour de son ouvrage intitulé La société algérienne : choc de la modernité, crise des valeurs et des croyances, au théâtre régional Malek Bouguermouh de Béjaïa (TRB), à «empêcher le processus» engagé par le pouvoir et visant à imposer un 5e mandat présidentiel à l'actuel locataire d'El Mouradia, Abdelaziz Bouteflika.

«Nous avons le devoir de changer ce système et l'aider à s'en aller», a-t-il déclaré. Analysant le comportement des décideurs en prévision des prochaines consultations électorales, l'invité de l'association culturelle Bruits des mots a estimé qu'en cette période sensible, «les dirigeants, qui sont devant une échéance importante, ne savent plus exactement quoi faire. Ils testent la société, tâtent le terrain et multiplient les annonces, car ils n'ont pas de véritables solutions de rechange en dehors du fait d'imposer un 5e mandat».

Soufiane Djilali réitère son appel au mouvement associatif et aux partis politiques «de présenter un candidat de consensus qui acceptera un mandat de transition. Un candidat unique qui aura la mission de revoir les lois de la République et d'œuvrer à la mise en place d'une nouvelle classe politique».

Toutefois, l'orateur pense que dans le cas où le pouvoir renonce à une 5e mandature pour Bouteflika, «un autre scénario est possible». Le conférencier prédit que «le pouvoir optera dans ce cas pour la mise sur la scène de deux ou trois candidats triés dans leurs rangs». Soufiane Djilali écarte le recours de son parti au boycott des élections dans le cas où l'option du 5e mandat venait à se préciser.

«Le boycott des prochaines élections n'est pas une solution, il faudra plutôt occuper le terrain et travailler dans le sens de s'entendre sur un candidat unique pour la présidentielle de 2019». Il dit pouvoir «approuver toute option non porteuse de destruction et capable de créer une dynamique pour le changement du système politique, si son appel ne trouve pas d'écho».

NordineDouici

El watan, 12.02.2018, Nécessité d'une transition politique pacifique, Le PLD appelle l'armée à intervenir,

Le Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD), d'Idriss Mouley Chentouf, appelle l'Armée nationale populaire (ANP) à intervenir pour mettre fin à la crise multiforme que vit le pays.

Dans une déclaration de son bureau national, le PLD estime que dans la situation actuelle, seule l'armée est capable de mettre en marche une feuille de route pour une véritable transition démocratique. Pour le PLD, «les partis politiques, tous bords confondus, sont totalement discrédités et déçus. Ils ont définitivement perdu la confiance du peuple». Pour la formation de Mouley Chentouf, cette même classe politique ne pourra pas transformer le formidable mouvement de grogne sociale en dynamique organisée et concertée.

«Elle sera incapable d'accompagner cette mobilisation en symbiose avec le peuple, de l'éclairer et d'imprimer la bonne direction politique au combat», affirme ce parti, pour lequel «il est salutaire de s'appuyer sur l'unique force républicaine organisée du pays, l'ANP pour jeter les bases d'une transition nationale et pacifique».

Cette transition reste ainsi, pour le PLD, comme «l'unique voie menant à l'édification d'une nouvelle République par la mise en synergie de toutes les forces patriotiques, démocratiques et modernes de l'Algérie». Pour le PLD, c'est une démarche urgence car «le mécontentement de la population est profond». «Qu'il s'agisse de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Economie ou de l'Agriculture, tous ces secteurs sont impactés par un marasme généralisé.

Le système ne semble pas prendre toute la mesure du malaise national.

Même les milliers de patriotes qui ont pourtant contribué à sauver le pays les armes à la main de la déferlante islamiste en jugulant son bras armé pendant ces 2 dernières décennies, ont été abandonnés à leur triste sort et dépouillés de leurs droits : les soins médicaux ne sont pas pris en charge à la hauteur des besoins et les pensions n'ont pas été valorisées bien que le pouvoir d'achat soit particulièrement agressé par la chute vertigineuse du dinar», relève ce parti qui regrette l'attitude du pouvoir qui, au lieu de préconiser le dialogue et de prôner l'ouverture aux travailleurs par la négociation et la concertation, préfère «recourir au langage musclé du bâton».

«Ce n'est ni en écrasant dans le sang la manifestation des médecins résidents comme ce fut le cas à l'hôpital Mustapha Pacha d'Alger en janvier dernier, ni en vendant le "paradis" de l'Ansej aux jeunes que se dénouera la crise qui secoue le pays et que se consolidera le contrat social. Bien au contraire», avertit cette formation politique.

Mokrane Ait Ouarabi

Liberté, 12.02.2018, DÉCÈS DU MIGRANT ALGÉRIEN EN Espagne, Le médecin légiste de l'hôpital de Mostaganem conclut au suicide,

La très médiatisée affaire du décès de Mohamed Bouderbala, le migrant algérien, originaire de Hadjadj, dans la wilaya de Mostaganem, vient de connaître un nouveau rebondissement ce dimanche après la finalisation du rapport d'autopsie établi par le médecin légiste Zouaoui Mounir, du service de médecine légale de l'EPH de Mostaganem. Ledit rapport, ordonné par le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem, de la 1^{re} Chambre d'instruction sous la référence de 0002/18 composé de huit pages dont Liberté détient une copie, a surpris la famille de la victime dont le frère qui nous a remis hier, dès sa sortie, ledit rapport. En effet, le Dr Zouaoui Mounir a conclu, à la fin des constatations du cadavre du défunt avant son inhumation, que la mort de Bouderbala Mohamed, survenue le 29 décembre 2017 en Espagne, "est en rapport, le plus probablement, avec une pendaison vitale dont les circonstances ne peuvent être déterminées que par les éléments de l'enquête judiciaire". Le passage le plus édifiant de ce long rapport est certainement celui relatif à l'inspection minutieuse du cou qui révèle, d'après le médecin légiste, un sillon en bande hyper-pigmentaire, peu marqué [...] mesurant 2 cm de large sur la face antérieure et latérale gauche du cou et mesurant 2,5 cm de large au niveau de la nuque. "Ce sillon correspond, vraisemblablement, à une pendaison à l'aide d'un lien mou", est-il mentionné dans le rapport. En somme, l'autopsie effectuée le 2 février 2018 à l'EMH Ernesto-Che-Guevara de Mostaganem s'oriente vers la conclusion appuyant la thèse des autorités espagnoles, c'est-à-dire que le décès de M. Bouderbala est d'origine suicidaire puisque le médecin légiste indique noir sur blanc que le statut d'un syndrome traumatique du cou correspond, vraisemblablement, à une pendaison vitale, et que cette pendaison serait la cause directe de la mort. Dans tous les autres organes du cadavre autopsié, le médecin légiste a indiqué l'absence de "trace objective de lésions de violence suspecte". Cependant, ce qui intrigue dans cette affaire, c'est la présence de cinq plaies superficielles non suturées et non cicatrisées, mesurant de 26 à 38 cm au niveau du thorax et de la face antérieure des épaules. Enfin, le frère de la victime a tenu à interpeller, par le biais de notre journal, les hautes autorités du pays, ainsi que le ministre de la Justice pour aider la famille Bouderbala à connaître la vérité sur cette affaire, car le rapport en question est contesté dans son intégralité.

M. Salah

Algérie1, 12.02.2018, 11.02.2018, Grève à répétition : Le gouvernement hausse le ton,

Débordé par une série de mouvements sociaux qui agitent des secteurs névralgiques comme l'éducation et la santé, le gouvernement, vient de réagir via son ministre du travail et de la sécurité sociale.

Mourad Zemali a ainsi réuni aujourd'hui les principaux syndicats autonomes de la fonction publique pour leur montrer la conduite à tenir. «Nous ne tolérerons aucune grève qui risque de porter atteinte à l'économie nationale et à l'entreprise », s'emporte le ministre qui a visiblement reçu ordre de hausser le ton devant les syndicats réfractaires.

«En tant que partenaires sociaux, vous êtes tenus d'adopter le dialogue et la négociation collective comme seule moyen de régler les conflits», a renchéri encore le ministre du travail lors de cette réunion «extraordinaire».

Signe que la patience du gouvernement a atteint ses limites, le ministre du travail a mis en garde ses interlocuteurs : «Aucun syndicat n'a le droit de se jouer de l'avenir des générations, et tout le monde doit se conformer aux décisions de la justice ».

Il est clair que le reproche s'adresse notamment au syndicat de l'éducation notamment le Cnapeste en grève illimitée depuis deux semaines et qui a été invité à discuter avec le ministre demain lundi.

Ce rappel à l'ordre des pouvoirs publics va-t-il pousser les syndicats à mettre de l'eau dans leur vin ? On en saura davantage après cette rencontre avec le Cnapeste.

Lecourrierd’Algérie, 13.02.2018, L’énigme d’assassinats en série d’Algériens à Marseille : La LADDH interpelle les autorités françaises,



L’énigme de la série de meurtres commis contre des Algériens établis en France plane toujours. Alors que le consul général d’Algérie avait affirmé que l’enquête sur ces crimes ayant eu lieu pour «des règlements de compte», est toujours en cours, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l’Homme (LADDH) accuse, quant à elle, l’extrême-droite d’en être derrière, et reste convaincue qu’il s’agit de 10 victimes et non pas de sept, tel que déclaré officiellement. Selon l’ONG, il n’y a pas de doutes qu’il s’agit bien de l’œuvre de ce mouvement hostile, d’après elle, à la population arabe en général et aux Algériens en particulier. Dans un communiqué rendu public, la LADDH souligne que ces assassinats commis contre une dizaine d’Algériens, à la ville de Marseille, n’entrent pas dans le cadre de règlements de compte comme cela a été dit, et rejette toutes les accusations faisant état de victimes liées à des affaires de drogue. À ce propos, l’ONG demande aux autorités algériennes à protester suite à ce qu’elle appelle «l’échec de l’État français à protéger la communauté algérienne établie en France». La LADDH a également interpellé le président français, Emmanuel Macron, afin d’assurer plus de sécurité aux Algériens installés dans son pays et les protéger, notamment, contre les campagnes d’extrémisme. Il convient de rappeler que le consul général à Marseille, Boudjemaa Rouibah, avait fait savoir suite à l’inquiétude suscitée par les médias algériens, relayés par les réseaux sociaux, concernant ces assassinats, qu’il s’agit bien de sept victimes algériennes pour des règlements de compte et d’une autre relevant du droit commun, assassiné en avril 2017. Selon le diplomate, le chiffre de 10 victimes est faux parce qu’on a compté avec elles un Tunisien et 2 Français, précisant que les enquêtes sur ces assassinats sont toujours en cours. Par ailleurs, Rouibah avait indiqué que plusieurs détenus algériens, actuellement dans quatre prisons de la région de Marseille, ont été approchés par les autorités consulaires d’Algérie à Marseille pour s’enquérir de leur situation dans le but de

les régulariser. «Nous avons effectué des visites, au courant du mois de janvier, auprès de plusieurs prisonniers algériens, détenus à la Maison d'arrêt d'Aix-Luynes, la Maison d'arrêt des Baumettes (Marseille), au Centre de détention de Salon-de-Provence et au Centre de détention de Tarascon pour nous enquérir de leur situation et connaître leurs doléances», a précisé le consul général. Au total, 375 Algériens y sont détenus pour divers délits, dont 165 femmes. Parmi ces détenus, le consulat général a recensé une soixantaine de malades. Au cours de ces visites, plusieurs d'entre eux, globalement des sans-papiers, ont été régularisés sur le plan administratif et les procédures de délivrance de passeports, réclamés par les autorités judiciaires françaises, ont été engagées, a-t-il ajouté. «Nous les avons également écoutés et enregistré leurs doléances, pour notamment que nous intervenions auprès des autorités judiciaires afin d'accélérer leur jugement ou de les libérer, pour certains cas, sous conditions, a poursuivi Rouibah, indiquant qu'un détenu allait être extradé en Tunisie alors qu'il était Algérien. Dans le cadre de la prise en charge des membres de la communauté algérienne à l'étranger, le consul général a, par ailleurs, rendu visite à des Algériens dans des centres de vieillesse, recensant ainsi une dizaine d'entre eux sans papiers.

Ania Nait Chalal

Liberté, 14. 02.2018, Contribution, Message d'Ali-Yahia Abdenour au congrès du RCD,



Je suis présent d'esprit et de cœur parmi vous pour vous dire que l'histoire qui est un lien de mémoire collective explique que les habitants de l'Algérie sont des Amazighs amazighophones, et des Amazighs linguistiquement arabisés, appelés Arabes. Un peuple se construit par son histoire, toute son histoire, et l'apport des générations à travers les siècles. Pour le peuple algérien qui est à la croisée des chemins, son passé n'est pas seulement un souvenir, une consolation, mais une lumière qui illumine l'avenir. Sans réflexion sur notre passé pour découvrir en termes politiques, culturels et sociologiques notre amazighité, nous perdons notre identité. Le sentiment d'appartenance à l'amazighité est le plus grand ressort de toute action politique, qui est aussi une action sur l'histoire et dans l'histoire. De Jugurtha, visionnaire, militaire et politique, qui a résisté à l'empire de Carthage, puis de Rome, à Kahina, à Fadhma n'Soumeur, aux martyrs de la guerre de libération, leur lien commun est d'avoir mené le combat du peuple et d'incarner sa source, car c'est des profondeurs de la nation, de l'irruption du peuple, vrai héros de l'histoire sur la scène de l'histoire, que doit venir toute impulsion révolutionnaire et libératrice. Je crois à la nécessité et à l'utilité des contre-pouvoirs, à la prépondérance de l'intelligence sur le caractère, de la conscience sur la sensibilité, de la démocratie sur le totalitarisme. Il faut rechercher la vérité et la dire quoi qu'il en coûte, c'est là une éthique morale et une exigence politique. Il faut placer très haut la liberté ; selon les mots de Chateaubriand : "La liberté peut regarder la gloire en face", et pour Victor Hugo : "Libérez la liberté, la liberté fera le reste." La liberté est une lumière, c'est le droit à la dignité humaine à laquelle il faut être attaché par conviction, par détermination, intelligence du cœur, car là où elle fait défaut surgit la tyrannie. Il n'y a rien d'absolu, sauf la force de rester fidèle à ses convictions, à ses engagements quels que soient les risques et les dangers. L'Algérie doit faire face à trois défis, l'illégitimité du pouvoir, la crise économique avec ses conséquences sociales, la corruption avec son corollaire,

l'enrichissement illicite. Pour assurer aux clans du pouvoir une prolongation sans fin à la tête des institutions politiques, une seule condition, perpétuer le trafic des urnes.

Le pouvoir illégitime a peur des élections libres et crédibles. Il refuse les risques électoraux inhérents à la vie politique et préfère une victoire à la Pyrrhus, sans risque et sans gloire. Pour combien de temps le pouvoir va-t-il encore confisquer le suffrage universel ? C'est du peuple que vient le pouvoir, c'est dans le peuple que réside la légitimité, la souveraineté.

La corruption au sommet de l'État a atteint une cote d'alerte telle que le pouvoir est devenu une kléptocratie. Une caste de prédateurs a pillé les richesses du pays, assurée d'une totale impunité. La politique économique menée par le pouvoir n'a pas assuré le décollage économique en mesure de faire de l'Algérie un pays émergent et même développé. Malgré une richesse sans précédent grâce à une providentielle manne pétrolière, le chômage a augmenté, le pouvoir d'achat a chuté et l'écart s'est creusé entre les riches, toujours plus riches, et les pauvres de plus en plus nombreux. Avec en prime une grave détérioration des hôpitaux et la régression sans fin de l'éducation nationale.

Le mécanisme actuel de notre économie est un moteur à trois temps : inflation importante bientôt à deux chiffres, hausse des prix, dévaluation du dinar. Le pouvoir qui se personnalise et se centralise à l'excès demeure inefficace non seulement dans le domaine des libertés et des droits de l'homme réduits à leur simple expression, mais aussi de l'économie, du social et du culturel, où tous les indicateurs sont au rouge.

Les proches du pouvoir, ses clans, les partis de l'alliance présidentielle, rehaussent le bilan du président par des éloges que seul le parti communiste soviétique, réservait autrefois au camarade Staline. "Petit père des peuples", un président qui dispose de pouvoirs démesurés confinant à la monarchie, où tout dépend de lui et de lui seul, n'est pas au service de l'Algérie, mais c'est l'Algérie qui est à son service. Neil Kenneth a dit : "Je suis prêt à mourir pour mon pays, mais pas à faire mourir mon pays pour moi." L'Algérie a besoin d'un chef d'État qui se sacrifie pour elle, et non qui la sacrifie pour lui.

Le printemps berbère du 20 avril 1980 et le printemps noir de 2001

Des cadres et des militants politiques à leur tête le docteur Saïd Sadi, qui se sont distingués par leur remarquable clarté de jugement et un regard neuf sur la

question identitaire, ont étendu leur entreprise sur la vie politique intellectuelle et culturelle. Ils se sont mobilisés pour faire du 20 avril 1980, un rempart contre les tentations totalitaires du pouvoir. Pour Pablo Neruda : “Ils peuvent couper toutes les fleurs, ils n’arrêteront jamais le printemps.” Le printemps noir de 2001 s’est soldé par 126 morts, des centaines de handicapés à vie et des milliers de blessés. Les dirigeants de l’État, responsables de crime contre l’humanité, relèvent de la Cour pénale internationale. Les dernières déclarations du président Bouteflika sur tamazight, l’Académie berbère, Yennayer journée fériée, n’ont pas une influence en Kabylie. Cela me rappelle les propos de Joseph Goebbels : “Le jour où les mots n’auront plus de sens, nous aurons gagné. Les mots qui n’ont aucun sens font partie de la langue de bois dont on chauffe ce pouvoir.”

La femme algérienne possède les mêmes capacités que l’homme, les mêmes droits doivent lui être reconnus. Le traitement qui lui est réservé révèle le degré de culture atteint par la société. La femme qui veut partager sa vie avec un homme et donner un père à ses enfants doit le faire par choix personnel et en toute liberté. Pilier du foyer, souvent cerveau du couple, elle a les clefs de la maison et prend en main les intérêts de la famille. Le fait majeur de la société est la volonté des femmes d’être les égales des hommes.

Cette volonté s’exprime surtout à propos des problèmes auxquels elles sont confrontées, maîtresses de leur destin, maîtresses de leur fécondité, l’égalité dans le couple. La femme a des compétences qu’elle peut exercer dans les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle parce qu’elle exprime ses revendications de liberté et sa place, sa juste place dans la société qui doit être égale à celle de l’homme. Nombreuses sont les femmes qui mènent leurs activités professionnelles tout en gardant le patrimoine humain et spirituel de leurs origines. Pour les oulémas qui ne veulent pas comprendre la nécessaire évolution du statut de la femme, mais autorisent par des fatwas les assurances ou les intérêts bancaires, pourtant interdits par l’islam, il y a une contradiction. Pourquoi alors ne pas privilégier les fatwas favorables aux femmes.

En conclusion, la culture amazighe a une identité qu’il faut vivifier car la domination culturelle et linguistique va de pair avec la domination politique. L’Algérie vivra, répondra à l’appel venu des entrailles de la nation, qui veut mettre fin à la dictature et instaurer la démocratie, le régime du droit et de l’État de droit, pour un avenir de liberté et de justice à fin de relever les défis auxquels elle est confrontée.

L'expression, 14.02.2018, LE SYNDICAT OPTÉ POUR UN IMAM ET UN AVOCAT COMME MÉDIATEURS, Cnapeste: les masques tombent!,



Toute initiative pour le règlement de ce conflit qui n'a que trop duré, est la bienvenue. Cependant, il faut relever que le consentement donné par le syndicat à l'initiative de l'imam et l'avocat, est intervenu quelques heures seulement, après son offre de dialoguer avec un ministre hors tutelle. A croire que l'offre en question n'était qu'un préalable à l'entrée en scène d'un imam.

Pour la sauvegarde de l'intérêt de l'élève, Nouria Benghebrit est prête à faire un pacte avec le diable. La ministre de l'Education nationale s'est certes montrée ferme face à la grève du Cnapeste (le Conseil national du personnel enseignant du secteur ternaire) dont le jusqu'au-boutisme a poussé au pourrissement, elle n'a cependant jamais fermé la porte au dialogue constructif et a même affiché sa volonté de prendre en charge toutes les revendications réglementaires. Et à bien voir, la ministre n'a même pas opposé de la fermeté face à l'entêtement du Cnapeste. Elle s'est suffi de prendre une suite de décisions cohérentes allant dans le respect des procédures et des lois de la République. Et c'est ce qui a conduit à la mise à nu de ce syndicat, dont les revendications socioprofessionnelles n'ont finalement été qu'une mise en scène, dissimulant les vraies raisons du déclenchement d'une grève illimitée dans le secteur. Il est clair aujourd'hui que le bras de fer déclenché visait à faire tomber la tête de Benghebrit. Sinon, comment s'expliquer qu'un syndicat qui choisit un moyen de pression pour faire aboutir ses revendications, refuse la négociation avec la ministre de tutelle et propose d'entamer les pourparlers avec un ministre «hors tutelle», à savoir celui du Travail. Et avec l'entrée en scène, hier, de la médiation d'un imam, à savoir Ali Aaya, un ex-du Front islamique du salut (parti dissous), les choses semblent beaucoup plus claires. L'imam, Ali Aaya, et un avocat connu des médias, Nadjib Bitam, ont été reçus hier matin par la ministre de l'Education. Les deux hommes proposent une initiative qui va permettre une conciliation entre la tutelle et le Cnapeste. Leur déplacement au siège du ministère de l'Education n'est intervenu qu'après l'aval du Cnapeste. Ce consentement donné par le

syndicat à l'initiative de l'imam et l'avocat est intervenu, quelques heures seulement, après son offre de dialoguer avec un ministre hors tutelle. A croire que l'offre en question n'était qu'un préalable à l'entrée en scène d'un imam, pour dénouer le conflit entre le Cnapeste et Nouria Benghebrit. D'ailleurs, dès que la ministre a donné son accord pour l'initiative de MM. Aaya et Bitam, le syndicat s'est montré beaucoup plus flexible en annonçant sa prédisposition à discuter. Toute initiative pour le règlement de cette contestation, qui n'a que trop duré, est certes, la bienvenue. Et l'acceptation de la ministre de l'Education entre dans cette logique. Cependant, il est à s'interroger sur les capacités d'un imam à prendre part aux négociations entre deux parties en conflit portant sur une plateforme de revendications? Ce dernier a, à ne pas en douter, les vertus à apaiser les esprits en colère et à les amener à fléchir ou même à faire des concessions, mais sûrement pas à présenter des solutions médianes sur des questions spécifiques au secteur. Ce sera peut-être le rôle du juriste qui accompagne l'imam. Mais dans ce cas-là, pourquoi avoir attendu cette initiative pour accepter les négociations, puisque les experts des questions juridiques ne manquent pas ni au niveau du ministère de l'Education ni celui du Travail ni même ailleurs ? La réponse semble évidente. Il s'agissait plus d'un chantage exercé contre l'Etat, visant à démettre la ministre de l'Education. Un chantage qui n'est en fait que le prolongement d'une série d'attaques menées par des islamo-conservateurs contre Mme Benghebrit depuis sa nomination à la tête de l'Education et avant même son installation. Il lui a été reproché sa supposée origine «juive». La ministre a également été attaquée pour avoir évoqué l'idée d'introduire l'arabe dialectal dans l'enseignement. Elle a été accusée d'appliquer un «programme de destruction de l'école algérienne, imposé par la France». Les islamo-conservateurs n'ont pas attendu, pour ne pas dire ils ont accouru, pour faire signer une pétition aux députés exigeant le départ de la ministre après le scandale des fuites des sujets du baccalauréat 2016. Les attaques contre Mme Benghebrit ont été nombreuses. Cette dernière qui sait pertinemment que les islamo-conservateurs guettent son moindre faux pas, avance sur un chemin miné, mais n'a pas l'intention de reculer. Ni d'abdiquer. La ministre qui a, dès le début, parlé de la «modernisation» de l'école, a été considérée par les obscurantistes, comme une menace réelle pour les valeurs du pays. Elle est devenue, depuis, la femme à abattre. Malgré cela, la ministre, toujours méthodique, pertinente et inflexible sur ses positions, reste décidée à mener à bien la mission qui lui a été confiée à la tête du secteur de l'éducation.

Par Hasna YACOUB

Liberté, 14.02.2018, Il s'est exprimé hier sur les contestations sociales, Bedoui : "Des parties poussent au pourrissement",



Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a mis en garde, hier, lors d'un point de presse organisé en marge du premier Salon international de la prévention et de la sécurité routière (SIPSR-2018), les médecins résidents et les syndicalistes du Cnapeste contre les dérives sécuritaires qui pourraient découler de leurs mouvements de protestation.

Interrogé sur la marche organisée, lundi à Alger, par les médecins résidents, M. Bedoui a indiqué que "des parties tentent inlassablement de manipuler ces mouvements de protestation et veulent qu'on revienne aux images désolantes des années de braise. Cet état de fait découle, à mon sens, des parties qui veulent remettre en cause la sécurité du pays, un acquis cher à l'Algérie". Appelant les médecins résidents à "une prise de conscience collective" et à "un dialogue continu avec les institutions de la République", le ministre de l'Intérieur a indiqué que "des comités et des groupes de travail veillent au quotidien pour étudier les revendications socioprofessionnelles des résidents. Cela veut dire clairement que le gouvernement n'a jamais fermé les portes du dialogue, un principe consacré par la Constitution et sur lequel le président de la République a toujours prôné. J'insiste, des parties poussent au pourrissement alors que les portes du dialogue sont ouvertes".

Réagissant à la marche de lundi, M. Bedoui avertit : "Attention ! Nous ne devons pas nous retrouver devant le fait accompli et une situation inextricable que certains voudraient utiliser à des desseins inavoués. Je sais pertinemment que ces parties n'adhèrent pas à ces acquis arrachés par les Algériennes et les Algériens. Ces parties font tout pour porter atteinte à la sécurité de l'Algérie, et ce, au moment où les hommes de l'Armée nationale populaire veillent sur la sécurité de nos frontières." Réitérant la disponibilité des institutions de la République à consacrer le principe du dialogue avec les syndicalistes du Cnapeste, le conférencier a menacé de recourir à l'application ferme des lois de

la République : “Évitons d’en arriver à des situations fâcheuses que voudraient certaines parties. Les lois de la République seront appliquées dans toute leur rigueur. Nous sommes dans un État de droit. Tout le monde doit s’y conformer et respecter ces lois.” M. Bedoui a saisi cette opportunité pour répondre à d’autres “parties” qui, selon lui, utilisent la notion du pouvoir d’achat pour enflammer le front social. “J’entends çà et là que l’État va se désengager totalement du volet social et des aides octroyées aux citoyens. Il est vrai que la situation financière et économique n’est pas normale, mais l’État ne délaissera jamais les citoyens, conformément aux instructions du président de la République. Mieux, je vous rassure à partir de cette tribune que nous travaillons pour que la prochaine rentrée sociale se déroule dans de très bonnes conditions”, conclura-t-il.

FARID BELGACEM

Liberté, 14.02.2018, Grèves des médecins résidents et des enseignants, La majorité parlementaire au secours de l'Exécutif,

Visiblement, les mouvements de grève des médecins résidents et des enseignants qui durent depuis le début de l'année, désorientent le pouvoir. La tentative d'essouffler ces mouvements par la répression brutale, privilégiée au début des grèves, n'ayant pas donné le résultat escompté, le pouvoir, aux abois, actionne, désormais, ses relais.

En effet, après le ministre du Travail, Mourad Zemali, qui s'est invité, il y a deux jours dans la grève des enseignants du Cnapeste, puis le président de l'APN, Saïd Bouhadja, qui a tenté de jouer le "médiateur" entre les médecins résidents et le gouvernement, hier c'était au tour des groupes parlementaires des partis du pouvoir, en l'occurrence le FLN, le RND, TAJ et le MPA ainsi que le groupe des indépendants, également acquis au pouvoir, de monter au créneau.

Dans un communiqué rendu public, ces derniers affichent publiquement leur soutien au gouvernement qu'ils exhortent "à agir avec rigueur et à ne pas céder aux provocations qui vont à l'encontre du principe de l'égalité entre toutes les catégories sociales et entravent la bonne prise en charge des revendications légitimes". Cela, non sans s'en prendre aux contestataires dont les mouvements de grève qui, selon eux, ont pris "une orientation injustifiée". "Les mouvements qui secouent certains secteurs ont pris une orientation injustifiée", ont, en effet, tranché les cinq groupes parlementaires sus-cités.

Cela, quand bien même ils reconnaîtraient que l'exercice du droit syndical est garanti par la Constitution. Dans la foulée, ils appellent les médecins résidents et les enseignants "à faire preuve de sagesse, à mettre un terme à la grève ouverte, à rejoindre leur poste, dans l'intérêt des élèves et des malades et à faire prévaloir le dialogue pour la satisfaction de leurs revendications légitimes". Difficile de comprendre de quel dialogue parlent ces parlementaires qui appellent, dans le même temps, le gouvernement à "agir avec rigueur et ne pas céder aux provocations (...) !" Pour sa part, le président de l'APN, Saïd Bouhadja qui a reçu une délégation de médecins résidents, en marge de la marche de ces derniers avant-hier à Alger, a pondu, hier, un communiqué lapidaire dans lequel il nie avoir proposé sa médiation. Il répond notamment aux députés l'ayant interpellé, hier en plénière, sur sa réception, la veille, des représentants du Collectif algérien des médecins résidents (Camra). "J'ai accepté de rencontrer les médecins résidents à la demande d'un groupe parlementaire. Cela ne veut

pas dire que le Parlement se substitue au ministère concerné pour mener le dialogue avec les résidents”, a-t-il dit, exprimant son aveu d’avoir agi sous la pression de ce groupe qu’il refuse de nommer. “À travers cette rencontre et contrairement aux interprétations fausses, le Parlement ne visait pas à jouer la médiation entre les institutions algériennes dont il fait partie. D’ailleurs, le Parlement n’a pas les moyens de mener ce dialogue, et encore moins de satisfaire les revendications des médecins résidents. Le fait de rencontrer ces médecins grévistes ne veut pas dire non plus que le Parlement avait dépassé ses prérogatives”, s’est-il défendu.

Farid Abdeladim

Algérie-focus, 17.02.2018, Justice/Des «africains» condamnés sans avocat ni traducteur,

L'affaire des échauffourées qui ont éclaté, à la fin du mois de janvier, entre des Algériens et des étrangers venus de plusieurs pays africains, dans un chantier à Bouinan, dans la wilaya de Blida, est passée jeudi devant le juge du tribunal de Boufarik (Blida).

Les Algériens ont été relaxés, alors que les «Africains» (le terme ayant été utilisé par le juge lui-même pour désigner les personnes venues de pays subsahariens principalement) ont été condamnés à six mois de prison avec sursis, a indiqué sur sa page «facebook» l'avocat et militant des droits de l'homme, Salah Dabouz.

Or, selon ce dernier, ces «africains» n'étaient pas représentés par un avocat et n'avaient pas bénéficié des services d'un traducteur. Ils ne comprenaient pas ce qui se disait sur place et n'avait aucun aperçu de leur procès. «Le procès se déroule sans que ceux désignés comme Africains comprennent ce qui est dit à leur sujet et sans bénéficier des services d'un avocat», a indiqué Salah Dabouz, avant d'affirmer que «deux des Algériens ont été relaxé alors que les Africains sont condamné à 6 mois de prison avec sursis».

Il faut rappeler que ces échauffourées avaient fait plusieurs blessés dont certains avaient été gardés en observation au niveau du CHU Frantz-Fanon jusqu'au lendemain. Des rixes éclatent périodiquement entre Algériens et migrants des autres pays africains.

ElyasNour

Algérie-part, 17.02.2018, Justice – Qu'en est-il de la disparition du gendre du Commandant AZZEDINE ?,

En cette fin de Novembre 2017, Hamza HADJOUTI est mort après avoir été interpellé et emmené vers leurs locaux des services de sécurité à Alger.

Selon certaines sources, le gendre du Commandant AZZEDINE se serait suicidé avec son arme dans le véhicule qui l'emmenait à la caserne ANTAR pour être interrogé.

Cette version est totalement contredite par les déclarations de la famille du défunt.

Selon les déclarations de ses proches, Hamza HADJOUTI aurait été kidnappé de l'hôpital Mustapha Bacha, ou il se trouvait pour rendre visite à son père, et aurait été torturé avant d'être abattu 48 heures après.

Les détails fournis par l'épouse de Hamza HADJOUTI sur les réseaux sociaux et, toujours selon Mme HADJOUTI, à la gendarmerie nationale, soulèvent bien des questions.

Ainsi nous avons appris que Maître KSENTINI aurait été interrogé dans les mêmes locaux de la caserne ANTAR suite à ses déclarations sur sa rencontre avec le Président BOUTEFLIKA et l'allusion à un cinquième mandat.

Durant son interrogatoire qui concernait les propos tenus et qui avaient fait un tollé en Algérie, Maître Farouk KSENTINI, avocat de la famille dans les litiges commerciaux du Commandant AZZEDINE, aurait, après six jours, déclaré aux services de sécurité que c'est le gendre même du Commandant qui lui aurait insufflé l'idée de parler du cinquième mandat du Président actuel...

Le soir même Hamza HADJOUTI aurait été interpellé.

Le témoignage de son épouse et fille du Commandant AZZEDINE, présente lors de son interpellation, indique des horaires précises, rapporte de nombreuses déclarations, et rend compte de faits qui n'ont été contredits par aucune instance, soit-elle sécuritaire, judiciaire ou politique.

Nous n'avons pu obtenir d'informations quant à l'action de la justice concernant les véritables circonstances de la mort d'un homme, ce n'est que cela qui pourrait constituer une occasion saine de faire l'entière vérité sur cette affaire, pour toutes les parties.

Nous reviendrons bientôt avec plus de détails sur cette tragique histoire.

Par Abdou Semmar

Algérie-focus, 17.02.2018, Ayant reçu des médecins résidents à l'APN / Saïd Bouhadja aurait fait une "erreur" selon OuldAbbès,

Le patron du FLN Djamel Ould Abbas, a commenté l'initiative prise par le président de l'APN Saïd Bouhadja ayant reçu dans la foulée de la marche initiée lundi dernier, une délégation de médecins résidents dans la perspective de s'imposer comme médiateur entre le Collectif autonome des médecins résidents algériens et le ministère de la Santé.

C'est depuis la wilaya de Tlemcen que le SG du FLN a qualifié l'initiative du président de l'APN d' « erreur ». Interrogé à cet effet par la presse, M. OuldAbbès a affirmé qu'il a interdit aux cadres de son parti de « s'immiscer dans les affaires du gouvernement ». « Le gouvernement c'est l'administration et cette dernière jouit de la confiance du président de la République », a-t-il dit.

OuldAbbès a également souligné que le président de l'APN a déclaré mardi dernier, à savoir le lendemain de son initiative, qu'il renonce à intervenir dans les affaires du gouvernement. Saïd Bouhadja a expliqué qu'il avait « agi à la demande d'un groupe parlementaire ». « L'APN n'a pas vocation à faire la médiation entre le gouvernement et les syndicats », a-t-il clôt.

Par Massinissa Mansour

Algérie-part, 17.02.2018, Départ massif des étudiants algériens vers la France : Près de 9000 étudiants inscrits dans les universités françaises en septembre,

Les étudiants algériens sont de plus en plus nombreux à tenter de partir en France. Rien qu'en septembre dernier, au moins 8600 étudiants algériens ont réussi à s'inscrire dans les universités françaises. Un chiffre qui risque d'augmenter dès l'année en cours.

Selon la directrice de Campus-France à l'ambassade de France à Alger, Herveline Brousse, qui s'est exprimé récemment dans plusieurs médias algériens, a révélé qu'au moins 8600 étudiants algériens ont réussi leur inscription dans des universités et instituts universitaires français. Cela représente un quart des 32000 jeunes algériens qui ont tenté de s'inscrire dans ces établissements.

Le chiffre va augmenter pour l'année en cours, selon les prévisions des responsables français. La preuve est qu'au moins 40 000 Algériens ont consulté la plate-forme numérique pour se renseigner sur les inscriptions dans les universités françaises.

Ces chiffres reflètent, en effet, les bousculades enregistrées la fin du mois d'octobre dernier devant l'institut français d'Alger. Des dizaines de milliers de jeunes Algériens étaient en effet venus passer le test d'aptitude en langue française, un passage obligatoire pour demander un visa d'études. Une indescriptible bousculade a marqué cet événement. Un fait qui a suscité la polémique dans le pays, puisque les responsables gouvernementaux ont été accusés d'être derrière cette situation à cause de leur comportement et gestion chaotique.

En nombre de doctorants, les Algériens arrivent, avec 1475 étudiants, en quatrième position en France derrière les Chinois (1961 inscrits), les Italiens (1776 étudiants) et les Tunisiens (1653).

Saïd Sadia

Algerie360, 19.02.2018, Lancement de la base de données « Amane » dédiée aux femmes victimes de violences,

ALGER- Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, a lancé, lundi à Alger, une base de données dédiée aux femmes victimes de violences dans le but d'assurer « une meilleure prise en charge et cerner les besoins » de cette catégorie.

Ce projet « mis en place en partenariat avec l'organisation des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes « ONU Femmes » avec un financement belge » s'inscrit dans le cadre de la modernisation et la numérisation du secteur de la Solidarité nationale et vise à améliorer la collecte des données concernant cette catégorie pour une meilleure prise en charge », a indiqué la première responsable du secteur Mme GhaniaEddalia qui a présidé les travaux d'un atelier sur la base de donnée dédiée aux femmes en situation de détresse dont les femmes victimes de violences, baptisée « Amane ».

Cette base de données s'appuie sur des classifications et des définitions unifiées des cas de violences à travers un modèle de questionnaire, a expliqué la ministre, soulignant que ce système assurait « une confidentialité totale et respecte la vie privée » des cas enregistrés.

Après avoir affirmé que ce dispositif vient renforcer les acquis en matière de lutte contre la violence faite aux femmes, concrétisés a-t-elle dit à travers les axes de la stratégie nationale de lutte contre la violence, lancée en 2007 et confiée à une commission nationale composée de plusieurs départements ministériels, des instances nationales et la société civile, Mme. Eddalia a assuré que cette stratégie tend à garantir la sécurité, la protection et une prise en charge « adéquate » des problèmes liés à la violence et à assurer une protection légale et juridique aux victimes de violence.

Cette stratégie -poursuit la ministre- a également pour objectif de « créer une solidarité locale et nationale avec les victimes de violences, sensibiliser l'opinion publique, mobiliser l'ensemble des institutions de la société et les médias contre la violence faite aux femmes et assurer aux femmes victimes de violences une qualification et une réintégration dans la vie socio-économique ».

La ministre a rappelé, dans ce contexte, les différentes mesures initiées par l'Algérie pour la protection et la prise en charge des femmes victimes de violences, dont la création de centres d'hébergement et d'accompagnement, la

réintégration des femmes, la prise en charge psychologique et l'orientation de ces femmes par les cellules d'écoutes des directions de wilaya de l'Action sociale et de la solidarité (DASS), outre la mise en service d'un numéro vert.

L'Algérie a également renforcé les mesures visant à protéger la famille de la « dispersion et préserver la dignité de la femme » divorcée qui a la garde de ses enfants, à travers la mise en place, en janvier 2015, du fonds de pension alimentaire, a-t-elle souligné.

Elle a ajouté que dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes, un module d'écoute et de prise en charge des femmes victimes de violence et de leurs enfants, a été introduit dans le cursus de formation des étudiants du Centre national de formation des personnels spécialisés (CNFPS), « une première dans le Monde arabe », a-t-elle indiqué.

Mme Eddalia a reconnu, par ailleurs, qu'en dépit des « résultats positifs enregistrés » dans ce domaine, « les efforts consentis restent insuffisants en l'absence d'une référence statistique fournissant des données et des indicateurs fiables pouvant être utilisés dans l'examen de la situation et de la dimension réelle du phénomène de violence ».

Dans une déclaration de la presse en marge de l'atelier, la ministre a fait savoir que les chiffres concernant les femmes victimes de violence « ne reflètent pas la portée réelle » de ce phénomène, d'autant a-t-elle dit que « plusieurs victimes observent le silence à cause des traditions de la société », affirmant que la violence ne touchait pas uniquement les femmes « qui ont un niveau d'instruction limité ou les femmes au foyer mais concerne même les femmes cadres et aisées financièrement ».

Plus de 1000 cas de femmes victimes de violences ont été enregistrés par les centres spécialisées, a fait savoir la ministre.

Pour sa part, la coordinatrice nationale de l'organisation « ONU-Femmes », Imane Hayef, s'est félicité du lancement de cette base de données qui permettra de « recenser et de prendre en charge les femmes victimes de violences ».

Source de l'article : Www.aps.dz

El watan, 20.02.2018, Migrants subsahariens, Les inquiétudes des ONG,

L'Etat algérien n'a pas caché, à travers plusieurs déclarations et en diverses occasions, qu'il ne voulait pas de migrants clandestins sur son sol.

Une nouvelle vague de rapatriements des migrants subsahariens semble entamée. La preuve : les endroits de regroupement de ces derniers près des chantiers, notamment des ouvriers, ne sont plus aussi peuplés que les dernières semaines. En confirmation à ce petit constat, la Plateforme migration Algérie (PMA), constituée de 21 associations internationales et algériennes, n'a pas caché son inquiétude quant cette nouvelle vague d'expulsions.

Dans un communiqué, rapporté par l'AFP, cette plateforme a dénoncé la nouvelle vague d'interpellations, qui a débuté le 10 du mois en cours, obligeant ces migrants à se cacher, nuisant ainsi à leur santé et à leurs conditions de vie de manière générale, vu qu'ils ne peuvent pas sortir dans la rue sans crainte. L'autre point de contestation est, selon ces associations, l'absence de distinction des nationalités, ce qui risque de causer des déchirures dans des familles de Subsahariens.

Selon le même communiqué, une centaine de migrants, essentiellement des enfants et des femmes, dont certaines sont enceintes, ont fait l'objet d'arrestation le 10 février dernier. Ils ont été maintenus dans un camp pour réfugiés avant leur transfert à Tamanrasset, lieu de leur départ vers leur pays d'origine. Ils auraient quitté le sol algérien mercredi dernier.

Ces ONG ont estimé le nombre de migrants subsahariens résidant en Algérie de manière illégale à près de 100 000 personnes. Selon un rapport d'Amnesty International, ils ont été près de 2000 migrants à être expulsés durant les mois de septembre et octobre de l'année dernière. Cette organisation aurait même dénoncé une discrimination ethnique et des expulsions illégales.

Mais qu'en est-il vraiment ? Impossible de confirmer quoi que ce soit, étant donné que l'Etat préfère opérer ce type d'opération dans le silence. Il en est de même pour le Croissant-Rouge qui a adopté dernièrement une politique de mutisme. D'ailleurs, nos tentatives de joindre la présidente du Croissant-Rouge algérien ont été vaines.

La toute dernière déclaration officielle date du mois de décembre dernier, quand le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, avait annoncé le chiffre de 10 000 migrants subsahariens expulsés du territoire

algérien. Un chiffre global donné sans aucune précision de date ou de périodes pour ces expulsions.

D'ailleurs, un terme que le ministre n'a pas voulu utiliser mais plutôt l'expression de «reconduction aux frontières». Il avait expliqué à l'époque que cette opération s'est faite dans le cadre d'une série de mesures lancées en coordination avec les pays d'origine de ces migrants, notamment le Mali et le Niger, afin de juguler les flux de migration vers le sol algérien et lutter contre l'immigration irrégulière et les réseaux de la traite des personnes. Pareilles opérations ne sont plus une surprise.

L'Etat algérien n'a pas caché, à travers plusieurs déclarations, parfois choquantes, et en diverses occasions, qu'il ne voulait pas de migrants clandestins sur son sol. Ces dispositions vont-elles freiner le flux de migrants ? La situation sécuritaire dans les pays du Sahel et ses impacts sur les conditions de vie ne favorisent pas une réponse positive à cette question.

Asma Bersali

Algerie360, 20.02.2018, GHARDAIA : Peine capitale pour un agent du Mossad,

Le tribunal de Ghardaïa a condamné à mort un agent du Mossad arrêté par les services de sécurité en janvier 2016, alors qu'il tentait de provoquer des troubles dans la région. L'espion en question détient la nationalité libérienne et est originaire du Liban, selon le quotidien arabophone Ennahar, qui rapporte l'information. L'espion et six autres complices, de nationalités malienne et guinéenne, ont été condamnés pour espionnage pour le compte d'Israël, constitution d'un réseau international dans le but de porter atteinte à la sûreté de l'Etat et distribution de tracts visant à déstabiliser le pays. L'accusé principal a nié les faits qui lui sont reprochés mais les preuves matérielles présentées par la partie civile confirment l'existence d'un réseau d'espionnage dirigé par un autre agent du Mossad, d'origine malienne, qui a réussi à s'exfiltrer du territoire national.

Nadine

Algeriepart, 20.02.2018, Le mouvement des médecins résidents au centre de toutes les déstabilisations,



L'Association Nationale des Praticiens Hospitalo-Universitaire (ANPHU) de professeurs proches de l'âge de retraite n'ont apparemment pas accepté les résultats du concours de chefferie de service en 2014 qui a vu l'arrivée de jeunes professeurs à ces postes tant convoités.

Le Président de l'ANPHU, qui est le professeur BESSAHA, Médecin Légiste à l'hôpital de Béni-Messous, est en conflit ouvert avec le Président du SNECHU d'Alger, Le Pr Rachid BELHADJ.

Le syndicat que préside ce dernier, est pour le départ à la retraite à 65 ans des professeurs de médecine, ce qui n'enchante guère les membres de l'ANPHU...

Ces professeurs, ayant dépassé pour certains les 65 ans, utilisent aujourd'hui le mouvement de grève entamé par les médecins résidents pour régler leurs comptes avec le syndicat national des enseignants-chercheurs Hospitalo-Universitaire (SNECHU), qui lui se tient à côté des résidents et continue de les soutenir dans leur action.

Mais pourquoi cette animosité ?

Il faut dire que les résultats du concours de 2014 ont vu le Professeur BELHADJ Rachid prendre la tête du service de médecine légale au CHU Mustapha.

”Le professeur BOULAASSEL du CHU de Tizi-Ouzou visait le CHU de BAB EL OUED et ne l'a pas obtenu selon les résultats du dernier concours 2016 de chefferie alors qu'auparavant le professeur BESSAHA lui visait le CHU de MUSTAPHA BACHA et ne l'a pas obtenu” nous indique une source qui requiert l'anonymat.

Dans une déclaration, le Président de l'ANPHU, le Pr Madjid BESSAHA, affirme avec des mots très agressifs ne pas écarter "la main malveillante du SNECHU dans le pourrissement de la situation et qui en tire profit...."

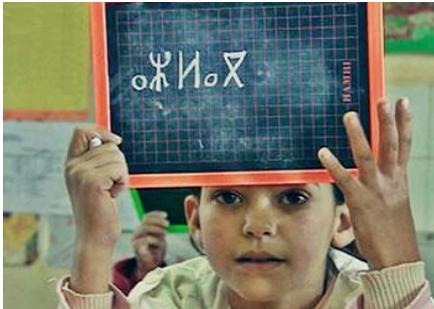
Suite à nos recherches, nous avons pu comprendre que les professeurs hospitalo-universitaires ne bénéficient, une fois à la retraite, que de 55% de leurs salaires :

«C'est pourquoi, nous revendiquons, pour notre part qui avons un bac+20 années d'études, une retraite au même titre que les cadres de la nation et un plan de carrière bien défini», a précisé le professeur BESSAHA.

Ainsi donc, ce qui semble être dû par de simples considérations liées à un aspect de confort financier personnel fournit à l'ANPHU un prétexte pour torpiller un mouvement national prônant des revendications légitimes pour nos jeunes médecins !

Par Abdou Semmar

L'expression, 21.02.2018, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LANGUE MATERNELLE AUJOURD'HUI, Une célébration particulière pour tamazight,



Les langues non reconnues et non soutenues par les Etats finissent toutes par s'éteindre par ces temps de mondialisation qui n'a pas de place pour les faibles.

La Fête internationale de la langue maternelle sera célébrée aujourd'hui 21 février à la Maison de la culture Mouloud-Mammeri dans un contexte très particulier. Cette langue amazighe dont certaines variantes sont en danger d'extinction est consacrée langue nationale et officielle en Algérie. Pour rajouter une couche à ces vents favorables, le jour de l'An amazigh, Yennayer, est également officiellement reconnu et consacré Fête nationale chômée et payée. Il est indéniable que jamais depuis des millénaires, la langue amazighe ne s'est trouvée dans de bonnes conditions pour son émancipation. Deux faits majeurs indiquent si besoin l'importance capitale des deux évènements : officialisation de la langue et de Yennayer, que vient de connaître la langue amazighe en Algérie. D'abord, l'Unesco qui signale qu'en 2018 une langue disparaît toutes les deux semaines.

Les langues non reconnues et non soutenues par les Etats finissent toutes par s'éteindre par ces temps de mondialisation qui n'a pas de place pour les faibles.

L'autre fait qui était plus qu'alarmant concerne en fait les 13 variantes de la langue amazighe qui sont citées parmi celles qui sont en danger d'extinction par l'Unesco justement. A présent donc, le danger semble s'éloigner, car l'introduction de l'enseignement de tamazight dans l'école algérienne est le plus grand bien qu'on puisse lui faire. Mieux encore, selon Si EL Hachemi Assad qui intervenait dans un forum de radio Tizi Ouzou avait annoncé que l'enseignement de tamazight commencera dans les maternelles et les classes préparatoires. C'est là, également, une meilleure protection de l'enfant du choc linguistique qu'il subit lors de son premier jour d'école. L'enseignement de tamazight et son

officialisation sont une véritable muraille dressée à l'avancée de ce danger de disparition créé par les conditions prévalant dans un passé très récent.

Pour fêter cette date symbole, la direction de la culture en partenariat avec plusieurs organismes en lien direct avec la promotion de la langue amazighe, a préparé un riche programme. Des expositions, des ateliers pour enfants, ainsi que des communications seront présentées par des spécialistes de la question. Une conférence d'ouverture sera donnée en tamazight par Hassan Helouane, enseignant à l'université Mouloud-Mammeri et Abdellah Akoub, inspecteur de tamazight à la direction de l'éducation. «La langue maternelle, son importance dans l'identité et la personnalité» sera le thème abordé par ce spécialiste et avant de céder la place à des activités organisées par des enfants, les plus concernés par cette journée.

Cette journée, affirmaient de nombreuses personnes au fait de la question, doit à l'avenir être mise à profit pour des échanges entre les locuteurs de toutes les régions du pays. C'est, précisent-ils, la meilleure manière de remettre au goût du jour la pratique quotidienne de cette langue pour des millions de locuteurs qui en ont perdu l'usage ces 10 dernières années seulement. Un grand travail devrait accompagner en effet les efforts de l'Etat pour l'enseignement de tamazight. Les locuteurs des anciennes générations espèrent ainsi trouver des cadres surtout associatifs, afin de pouvoir transmettre la langue à leurs enfants.

Par Kamel BOUDJADI

Tsa-algerie, 22.02.2018, HassinaOussedik (Amnesty International) : « En Algérie, la situation n'est pas claire... »,

Dans le rapport annuel d'Amnesty International, vous notez une constance dans les violations des droits de l'Homme. Rien n'a finalement changé en 2017 ?

Il est très difficile de répondre à cette question des droits de l'Homme en Algérie. Je crois qu'on est vraiment dans ce que je pourrais appeler une zone grise. D'un côté, on n'est pas comme en Syrie puisque les civils ne sont pas pris pour cibles et que la ville n'est pas bombardée. C'est-à-dire qu'on n'est pas dans une situation de graves violations des droits humains. D'un autre côté, on peut se poser la question : est-ce qu'on a vraiment un État de droit ? Est-ce que les Algériens ont des droits dont ils peuvent jouir ? Ont-ils suffisamment de mécanismes de recours pour que justice soit rendue si leurs droits sont violés ? On n'a pas non plus ce sentiment. Pour preuve, les harragas prennent les bateaux au péril de leur vie. Ils partent ailleurs pour une vie meilleure. Leurs aspirations ? Avoir un travail, un logement, construire une famille, avoir une vie affective normale, une éducation décente pour leurs enfants ou encore avoir accès aux soins.

Comment définiriez-vous plus clairement cette zone grise ?

Dans un certain nombre de pays, des lignes rouges sont bien tracées. Et chacun est libre de les franchir en connaissant parfaitement les sanctions. En Algérie, la situation n'est pas claire. Soit il y a des lignes qu'on ne connaît pas, soit il n'y en a pas. D'une part, on constate certaines avancées en matière de protection de droits humains et d'autre part, on constate des incohérences ou des insuffisances à avancer sur certaines questions des droits humains. Il est difficile de comprendre la vision et la stratégie menées par les autorités dans le domaine des droits humains.

Vous évoquez dans le rapport un profilage ethnique, des arrestations arbitraires et des expulsions massives de migrants subsahariens. Vous accusez les autorités de racisme ?

L'un des plus importants points du rapport annuel d'Amnesty International de 2017 concerne la haine et la diabolisation de l'autre qui sont passées des discours à la réalité. On n'est plus dans les discours. Aujourd'hui, les gouvernements sont passés à des pratiques discriminatoires. Celui qui a ouvert la brèche pour toute l'année 2017 est Donald Trump avec sa tentative du décret

anti-musulmans à travers lequel les musulmans sont pris pour cibles. Cela s'est propagé au niveau des différentes régions du monde.

En Algérie, on a vu ce genre de comportements avec la minorité religieuse des Ahmadis qui continue à être persécutée. Mais aussi avec les migrants subsahariens. On a constaté des discours haineux avec une incitation au crime sur les réseaux sociaux. Heureusement, une partie de la société a réagi vivement avec le hashtag #jesuisafricain. Ce qui est plus grave est d'entendre ces discours haineux et de constater des actions discriminatoires de la part des autorités, telle que l'interdiction de transport pour les migrants, qui a été retirée suite aux réactions fortes de la société. Le plus grave concerne les différentes vagues d'expulsions collectives qui malheureusement se poursuivent depuis le début de l'année.

Accusez-vous donc les autorités de racisme ?

Je voudrais rappeler que des personnes ont été arrêtées arbitrairement sur la base de la couleur de leur peau sans aucune autre distinction. Les autorités n'ont pas effectué de vérifications au cas par cas, que parmi ces personnes arrêtées il y avait des réfugiés en situation légale ou des Algériens qui sont de couleur. Sur la rue Didouche Mourad, j'ai vu des Subsahariens regarder autour d'eux et j'ai senti la peur dans leur regard. Je voudrais signaler aussi que l'État algérien n'a pas mené des poursuites pénales suite aux discours haineux sur les réseaux sociaux et les incitations au meurtre et que des personnes publiques ont eu des propos absolument racistes.

En 2017, on a tous été marqués par le nettoyage ethnique mené contre les Rohingyas au Myanmar (Birmanie). Ceci a été possible car les autorités ont laissé faire et même inciter à la haine et à la stigmatisation d'une minorité religieuse durant un certain temps. Le silence et l'inaction des autorités a conduit à ces phénomènes de violence massive.

En Algérie, nous ne sommes pas dans la même situation. Au cours de 2017, nous avons constaté des propos contradictoires concernant la question des migrants : à certains moments, des autorités publiques ont accusé les migrants de certains maux et les ont stigmatisés alors qu'à d'autres moments, des autorités publiques ont évoqué la nécessité d'une régularisation de leur situation légale avec l'obtention d'une carte de travail. Ce sont clairement des positions contradictoires, rendant difficile la compréhension de la position de l'État algérien sur cette question. Je ne crois pas qu'il existe une volonté délibérée de

l'ensemble de l'État de mener une campagne contre les migrants. Évidemment, ce n'est pas comparable à ce qui se passe au Myanmar.

La contestation sociale gagne chaque jour du terrain. Comment jugez-vous la réaction des autorités ?

Dans le rapport annuel d'Amnesty International, on peut noter que des tendances internationales se dégagent sur la situation des droits humains, qu'elles se reflètent également en Algérie. Nous avons mentionné les discours haineux envers des minorités, la seconde traite des conséquences des mesures d'austérité sur la vie des personnes. Ces mesures d'austérité ont un impact négatif sur les droits sociaux et économiques des personnes. Quand les prix augmentent, ces personnes ont des difficultés à accéder à la nourriture, à l'eau et à un logement décent. Dans un grand nombre de pays, les personnes se trouvent de plus en plus confrontées à ces difficultés de la vie quotidienne.

Le cas le plus frappant est celui du Venezuela. Pour défendre leurs droits fondamentaux, ces personnes vont donc protester, manifester et critiquer ces politiques d'austérité. La répression est la réponse adoptée par les gouvernements dans les différentes régions du monde. C'est-à-dire qu'ils auront recours à une force injustifiée, à des arrestations et parfois des condamnations des manifestants pacifiques, des journalistes et des défenseurs des droits humains.

Au lieu de s'attaquer aux causes réelles de la pauvreté et des inégalités, l'Algérie comme d'autres pays à travers le monde adopte une réponse répressive. Autant on peut comprendre qu'il y ait des problèmes budgétaires, autant on ne comprend pas comment les États continuent d'adopter des mesures d'austérité dont on sait déjà qu'ils ne résoudront pas les problèmes et qui mettent en cause les engagements qu'ils ont pris pour les objectifs du développement durable.

LIRE AUSSI : La justice pour freiner la grogne sociale ?

Craignez-vous une plus grande détérioration de la situation des droits de l'Homme en Algérie avec ces nouvelles mesures d'austérité ?

On peut et on doit s'inquiéter car lorsque les personnes sont privées de leurs droits les plus élémentaires, on crée une situation de désespoir sans limite. Les risques de trouble et d'instabilité devraient s'amplifier durant les trois prochaines années en Algérie et dans d'autres parties du monde selon certaines prévisions. L'Afrique subsaharienne sera une des régions les plus touchées, ce

qui aura forcément des répercussions sur l'Algérie. Les réponses répressives à des problèmes sociaux et économiques réels que vivent les citoyennes et citoyens sont non seulement inadaptées mais aussi contre-productives. Le recours à une force excessive et injustifiée par les autorités est dangereux.

Nous avons été choqué par la vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux, montrant des policiers battre des médecins résidents lors d'une marche pacifique.

Amnesty International ne parle plus les vastes pouvoirs des services de renseignements dans ces rapports. Peut-on dire qu'il y a eu une évolution dans ce domaine ?

Nous n'avons pas eu de plaintes ou de témoignages, par conséquent nous n'avons pas mené d'enquête sur cette question. Nous n'avons aucun élément suffisant pour certifier quoi que ce soit à ce sujet.

Par : Propos recueillis par HadjerGuenanfa

L'expression, 24.02.2018, SELON LA DIRECTRICE D'AMNESTY INTERNATIONAL ALGÉRIE, L'Etat algérien prépare des textes sur le droit d'asile,



Le décret relatif au droit d'asile remonte à 1963 et n'a jamais été revu.

Madame Hassina Oussedik qui ne fait pas de cadeau lorsqu'elle observe la situation des droits de l'homme en Algérie, estime que cette dernière a enregistré des avancées en la matière durant l'année 2017. La directrice d'Amnesty International en Algérie, a salué, en marge de la présentation du rapport annuel 2017 de son organisation, les mesures de facilitation prises par l'Etat algérien dans la défense des droits de l'homme, notamment concernant le projet de demandes d'asile en Algérie, les violences à l'encontre des femmes ainsi que les lois constitutionnelles sur les mouvements associatifs. «La décision du gouvernement algérien de travailler sur le projet d'asile, dont le dernier décret date de 1963 nous réjouit, cela témoigne de la préoccupation des autorités algériennes quant à cette question», a déclaré Hassina Oussedik, en marge de la conférence de presse animée jeudi à Alger à l'occasion de la publication du Rapport annuel. Elle a également rappelé l'annonce du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Nouredine Bedoui qui avait demandé devant l'Assemblée populaire nationale de promulguer des lois en vue de régulariser la situation des migrants leur donnant un permis de travail, jugeant cette mesure de «bonne nouvelle». Il est utile de rappeler que Hassina Oussedik avait soulevé à maintes reprises la question du statut des migrants et la question du droit d'asile que l'arsenal juridique algérien n'aborde pas avec clarté. Cette problématique est d'autant plus préoccupante tant au plan humain et des infrastructures d'accueil qu'au plan juridique, que le nombre des migrants irréguliers en Algérie, se situe entre 50.000 et 75.000 selon les estimations de Pascal Reytjens, chef de la mission de l'Organisation internationale des migrants en Algérie, dans un entretien paru jeudi dernier in L'Expression. La pertinence de ce dossier des migrants subsahariens se pose avec acuité depuis que l'Algérie est devenue à partir de 2012, une destination et

non un pays de transit. Ce changement s'est imposé à la suite des crises politiques et sécuritaires qui minent le Sahel et la Libye depuis 2011-2012.

«Lorsque la question est posée aux migrants, alors même qu'ils sont sur leur parcours migratoire, 42% d'entre eux déclarent que leur destination finale est l'Algérie», affirme Pascal Reytjens, ajoutant que «ces derniers expliquent qu'ils sont à la recherche d'un travail informel, mais existant, afin de subvenir aux besoins de leurs familles.» Dans le même registre, l'Union interparlementaire (UIP) a entamé jeudi dernier, à New York une audition de deux jours sur la migration prévue dans le cadre d'un grand débat destiné à éclairer les négociations de l'ONU sur le pacte mondial pour les migrations. L'APN a pris part à cette rencontre centrée sur les questions d'intégration des migrants, des droits de l'homme, et de la coopération internationale comme moyen de s'attaquer aux causes profondes de la migration. Les débats ont porté sur les réponses apportées au niveau national aux questions de migrations régulières et irrégulières. Au total, six rounds de négociations sont prévus à New York avant d'aboutir en juillet prochain à un accord global sur la migration qui sera entériné officiellement en septembre lors d'une conférence intergouvernementale prévue au Maroc. Il s'agit du premier accord négocié entre gouvernements, sous les auspices des Nations unies, destiné à couvrir toutes les dimensions des migrations internationales à travers une approche globale et exhaustive, souligne l'ONU. Ce Pacte mondial offre une opportunité d'améliorer la gouvernance en matière de migrations et de faire face aux défis qui sont associés aux migrations d'aujourd'hui, et renforcer la contribution des migrants et des migrations dans le développement durable. Aujourd'hui, 258 millions de personnes vivent à l'extérieur de leur pays d'origine, selon l'UIP. L'un des défis majeurs concernant les migrations est de veiller à ce qu'elles soient bénéfiques tant aux pays d'origine et de destination qu'aux migrants eux-mêmes. Par ailleurs, et concernant la loi sur les mouvements associatifs, Hassina Oussedik s'est félicitée de la demande du ministre de l'Intérieur qui avait, au début du mois de février, soumis une requête afin d'assouplir les conditions de création d'associations et de réduire le nombre de papiers ainsi que de membres fondateurs, et «cela se reflète dans la facilitation par les administrations dans l'obtention des papiers», a-t-elle dit. La directrice d'Amnesty a appelé à fournir plus d'efforts dans la défense et le respect des droits de l'homme, même si toutes ces mesures vont dans le bon sens. «C'est sûr qu'il y a des avancées, mais à notre sens elles ne sont pas suffisantes car nous les attendons depuis longtemps et elles devraient être conformes aux normes internationales», a-t-elle ajouté. «Nous devons avoir

comme objectif que les droits humains soient notre aiguille qui guide l'élaboration de nos lois», a conclu Hassina Oussedik.

Le rapport de l'année 2017 du Cndh, soumis «prochainement» au Président

Ce rapport comprend plusieurs propositions et recommandations ayant trait à la révision du droit de garde (kafala) de l'enfant après le remariage de la mère, et à l'amélioration de la prise en charge des malades dans les établissements hospitaliers, a indiqué la présidente du Cndh, Fafa Si Lakhdar Benzerrouki.

Dans un entretien à l'APS, Fafa Si Lakhdar Benzerrouki a précisé que le Cndh créé en vertu de la Constitution de 2016, présentera dans son 1er rapport de l'année 2017, et qui sera «soumis prochainement au président de la République, plusieurs propositions et recommandations ayant trait aux droits de l'homme sur les plans national et international, dont des questions liées au Code de la famille».

Elle a indiqué que le Code de la famille qui accorde le droit de garde à la mère après le divorce conformément à l'article 64, déchoit cette dernière si elle se remarie avec une personne non liée à l'enfant par une parenté de degré prohibé, conformément à l'article 66. «Le Conseil propose ainsi, dans son rapport, la révision de cet article, de manière à préserver l'intérêt de l'enfant en octroyant le droit de garde en vertu d'une décision de justice émise par le juge des affaires familiales, après une enquête sociale et en tenant compte de l'avis de l'enfant quant au titulaire du droit qu'il aura choisi après le remariage de sa mère, a-t-elle indiqué soulignant que le Conseil «estime qu'il est dans l'intérêt de l'enfant de rester avec sa mère».

Le Conseil propose également, poursuit Fafa Si Lakhdar Benzerrouki, «de modifier l'article 295 du Code pénal qui prévoit des peines à l'encontre de tout individu qui s'introduit dans le domicile d'un citoyen en remplaçant le terme citoyen par individu», affirmant que le Conseil qui «vient renforcer le système des droits et libertés» en Algérie, a pour mission, de «relever toute entorse à la loi et reste ouvert à tout individu se trouvant sur le territoire national, qu'il s'agisse de citoyens algériens ou de ressortissants étrangers». Elle a par ailleurs annoncé que le Cndh «désignera prochainement ses correspondants régionaux pour aider les délégués exécutifs dans leurs missions»..

Par Ikram GHIOUA

Tsa-algerie, 24.02.2018, Pour avoir abrité une réunion d'une ONG américaine : un restaurant d'Alger fermé,



Pour avoir abrité une réunion d'une ONG américaine, le restaurant Lalla Mina, (ex-Koutoubia), au Centre d'Alger, a fait l'objet d'une mesure de fermeture. En vertu d'un arrêté du wali délégué de Sidi M'hamed daté du 22 janvier 2018, le restaurant est mis sous scellés et fermé pour une durée de soixante jours.

Selon le site casbah-tribune.com qui révèle l'information, le grief retenu à l'encontre des gérants de cet établissement situé au 54 rue Didouche-Mourad, est d'avoir abrité « une réunion non autorisée de l'ONG américaine National démocratique institute (NDI) à la fin de l'année 2017 ». Une ONG qui active en toute légalité en Algérie, souligne la même source. L'arrêté du wali stipule que la mesure prend effet dès sa notification au gérant de l'établissement qui pourra néanmoins reprendre son activité à l'expiration de la période de mise sous scellés.

L'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI) se définit comme « une organisation non gouvernementale qui œuvre pour le renforcement et le développement de la démocratie à travers le monde. Faisant appel à un réseau mondial d'experts volontaires, le NDI accorde un appui pratique aux leaders politiques et dirigeants de la société civile qui travaillent à l'établissement de valeurs et institutions démocratiques dans leurs pays ».

Sur son site Internet, l'ONG explique qu'elle apporte « son appui à l'édification d'institutions stables, bien organisées et ayant une assise populaire solide qui constituent les fondements d'une culture civique forte » et œuvre « en vue de favoriser la tenue d'élections libres et démocratiques ».

Par : Makhlouf Mehenni

L'expression, 25.02.2018, ILS SE SONT RECONVERTIS DANS LA «RÉCUPÉRATION» DES MOUVEMENTS SOCIAUX, La nouvelle "arme" des islamistes,



Les protestations qui frappent le pays depuis le début de l'année sont «draguées» par cette mouvance aux structures bien organisées !

Les islamistes tentent de «draguer» les médecins résidents. Des membres influents du Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) ont déclaré avoir été approchés par des parties islamistes afin de les «aider» dans leur protesta. «Ils nous ont envoyé des émissaires pour soi-disant nous apporter leur soutien. On leur a gentiment expliqué que notre mouvement ne voulait en rien être mêlé à la politique», ont soutenu ces médecins qui insistent sur le caractère apolitique de leur mouvement. La position claire et ferme des médecins résidents quant à cette question n'a en rien altéré la détermination de ces politiciens qui font de la religion un fonds de commerce. «Ils insistent...», soulignent les mêmes médecins. Il faut dire que ces jeunes médecins n'ayant aucun repère dans la politique ou le syndicalisme est une véritable aubaine! Ayant perdu la bataille sur le terrain militaire, ils ont changé leur fusil d'épaule pour se reconvertir dans la «récupération» des mouvements sociaux. L'image des députés islamistes accompagnant les médecins résidents lors de leur marche du 12 février dernier résume parfaitement cette situation. Ils ont été les premiers à sauter sur l'occasion en prenant attache avec les protestataires, au moment où les députés des autres partis n'osaient même pas sortir dans la rue Zighoud-Youcef. Eux l'ont vue comme une véritable aubaine pour leur «com» à la sauce populiste. Leur relais de propagande sur les réseaux sociaux s'est occupé de propager les images de ces «islamistes Light» qui soutiennent des travailleurs en détresse! Un vieux cliché, mais qui fait toujours autant vendre. Les médecins résidents qui insistent sur le caractère apolitique de leur mouvement ont vite fait de se démarquer de cette mouvance aux structures bien organisées! Mais le coup était déjà parti! Ils ont eu leurs belles photos qu'ils font tourner en boucle sur

Internet. Avant les résidents, ces partis au fonds de commerce religieux avaient essayé de faire de même avec les radiés de l'Armée populaire nationale (ANP). Hassan Aribi, le chef d'orchestre de ces manoeuvres machiavéliques, a tenté d'instrumentaliser les vaillants soldats qui ont combattu le terrorisme islamiste en faisant mine de les défendre. Cet ancien du FIS dissous et actuellement député à l'APN les a même incités à gagner la rue pour faire entendre leurs voix. La sagesse aura finalement prévalu chez ces soldats qui ont combattu les «Aribi and Co». Si le Camra et les radiés de l'ANP ont échappé à l'infiltration islamiste, ce n'est pas le cas du Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapeste). Après plus de trois mois de grève, les instigateurs de ce mouvement se sont démasqués en envoyant un imam dialoguer avec la ministre de l'Éducation. Il s'en est suivi des vidéos sur les réseaux sociaux des grévistes de Blida où les intervenants ne sont autres que des salafistes à la longue barbe et aux moustaches rasées La caricature même des «anti- Benghebrit» qui s'en prennent à la ministre de l'Education depuis qu'elle a pris en main ce secteur. Les partisans d'une école rétrograde tentent désespérément de la déloger de son poste. Après les attaques sur ses prétendues origines juives, sa francophilie, les erreurs dans les sujets du bac..., voilà qu'ils ont trouvé un moyen plus «halal», à savoir les grèves à répétition. Ils ont de ce fait «miné» ce syndicat de l'intérieur afin de pouvoir l'utiliser à leurs fins. C'est ainsi que bien au chaud dans leurs tanières, ils attendent la moindre occasion pour pouvoir prendre le train en marche qu'ils feront dérailler à leur guise. C'est d'ailleurs la méthode qu'ils ont utilisée pour «détourner» les révolutions arabes. Après avoir avancé masqués où ils ne se sont pas «mouillés» dans ce que l'on appelle le printemps arabe, ils ont vite pris le pouvoir dans les pays arabes qui ont chassé dans l'allégresse leurs dictateurs, Tunisie, Égypte et Libye. Si les deux premiers pays ont réussi à les chasser, quoiqu'ils demeurent à l'affût, on connaît le sort du voisin libyen...

Par Walid AÏT SAÏD

Algeriepart, 25.02.2018, Le gouvernement algérien s'en prend violemment à Amnesty International,



Trois jours après la publication d'un rapport de l'ONG Amnesty international, le gouvernement algérien réagit. Dans une déclaration reprise par l'APS, le porte-parole du ministère des Affaires Etrangères s'est montré particulièrement remonté contre l'organisation de défense des droits de l'Homme.

M. Benali Chérif, a en effet indiqué que "le Gouvernement tient à déplorer le fait que dans son chapitre consacré à l'Algérie, ce rapport n'ait pu, encore une fois, porter un regard objectif sur la réalité de la situation des droits de l'Homme » dans le pays. Il a regretté « les contrevérités et autres allégations infondées mentionnées dans ce rapport » qui « ne font regrettablement que reproduire mécaniquement des stéréotypes désuets, d'appréciations partiales et de conclusions simplistes ».

Plus précis, le porte-parole du ministère des Affaires Etrangères a indiqué que « les allégations se rapportant à l'exercice des droits de liberté d'expression et de réunion, de la liberté d'association, de la liberté de religion et de conviction ou encore des droits des réfugiés, des migrants et des travailleurs s'inscrivent en droite ligne des errements auxquels nous a malheureusement habitués aux errements qui disqualifient irrémédiablement ce rapport dont le manque de cohérence, résultat de l'amateurisme tout autant que des préoccupations médiatiques immédiates d'AI, est foncièrement évident ».

Jeudi dernier, Amnesty International a notamment accusé le gouvernement algérien d'entrave au droit de réunions et qualifie l'Algérie de pays peu « accueillant » des migrants et réfugiés.

Saïd Sadia

Liberté, 25.02.2018, ELLE EVOQUE DES VIOLENCES ET DE LA STIGMATISATION, MIGRANTS : L'ONG MÉDECINS DU MONDE ACCUSE L'ALGÉRIE,

L'organisation non-gouvernementale (ONG) Médecins du monde (MDM) a accusé, hier, l'Algérie de maltraiter les populations migrantes venues d'Afrique subsaharienne, notamment d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. "Qu'elles soient installées définitivement ou en attente de partir vers l'Europe, ces personnes sont dans une situation particulièrement précaire. Stigmatisées, souvent victimes de violence, elles rencontrent des difficultés à se faire soigner, et ce, malgré un système de sécurité sociale efficace qui donne accès aux soins à tous pour un coût symbolique", a affirmé MDM dans son rapport. Selon cette ONG, "un travail important reste à faire" quant à l'accès aux soins effectifs des populations migrantes, ainsi qu'à la reconnaissance de leurs autres droits, notamment la scolarisation et le logement.

Emboitant le pas au ministre nigérien de l'Intérieur, Mohamed Bazoum, qui avait accusé, mercredi dernier, l'Algérie d'avoir abandonné des ressortissants ouest-africains au Niger, MDM a indiqué que "des centaines de migrants subsahariens, dont des femmes enceintes et des enfants, ont été transférés au centre de rétention de Zéralda le 10 février puis transportés le 13 février en bus vers Tamanrasset, puis en camion le 14 février à la frontière avec le Niger". Selon cette organisation qui a, par ailleurs, publié, vendredi, un communiqué sur son site Internet, ces migrants ont été contraints d'atteindre à pied, en plein désert, la ville d'Assamaka, le premier centre urbain au Niger. "Pour ceux ayant échappé à ces expulsions, la situation reste tout aussi dramatique. Face à la crainte d'être arrêtés, les migrants s'enferment dans leur domicile. Si les expulsions se poursuivent, les migrants se verront forcés à vivre cachés accentuant leur situation d'extrême vulnérabilité", a encore précisé la même source, révélant que la situation sanitaire et médicale risque de devenir rapidement préoccupante en raison de la rupture d'accès aux soins et de ravitaillement en nourriture. Dans sa Plateforme migration Algérie (PMA), regroupant 20 associations, et qu'elle supervise, cette ONG s'est dite inquiète "face aux conséquences désastreuses de ces expulsions sans distinction de nationalité".

Interpellant le gouvernement algérien à mettre en place des mesures urgentes pour garantir l'accès aux soins et aux droits des migrants subsahariens, MDM s'est dite "prête à travailler conjointement avec les autorités compétentes pour

organiser l'aide humanitaire et améliorer l'accès aux services de base de ces derniers". Selon cette ONG, plus de 10 000 migrants vivent actuellement en Algérie considérée "non seulement comme un pays de transit pour les migrants en route pour l'Europe, mais aussi une terre d'élection pour les personnes venues d'Afrique subsaharienne et, notamment, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. Les parcours varient et les routes migratoires sont mouvantes, mais on estime la durée moyenne du séjour à un peu plus de trois ans". Appuyée par des relais communautaires, MDM a révélé que des sections sillonnent les quartiers où vivent les migrants pour les orienter vers les centres de santé, notamment pour le dépistage du sida, le suivi des grossesses et la prise en charge des jeunes enfants.

Elle citera, entre autres, la ville d'Oran où elle active avec des associations locales pour soutenir les femmes migrantes dans une atmosphère sécurisée et confidentielle où des activités d'écoute, de sensibilisation et d'orientation vers les centres de santé publique sont proposées. La sortie de cette ONG intervient trois jours après les déclarations du ministre nigérien de l'Intérieur, Mohamed Bazoum, lors de sa visite, mercredi dernier, au centre de transit des migrants ouest-africains de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Agadez.

Selon ce responsable, pas moins de 770 jeunes, des ressortissants ouest-africains, ont été expulsés manu militari du territoire algérien. "L'Algérie devrait procéder au rapatriement de ces clandestins dans leurs pays respectifs. Le Niger n'est pas un débarras où l'on abandonne des ressortissants ouest-africains", a accusé M. Bazoum, appelant "l'Algérie à réexaminer la question des expulsions".

FARID BELGACEM

L'expression, 25.02.2018, DEVANT LES LITIGES ET CONFLITS QUI SE MULTIPLIENT, Les médiateurs judiciaires ont du pain sur la planche,

Donner la priorité à la médiation judiciaire pour résoudre les différends avant qu'ils ne soient soumis aux tribunaux judiciaires.

Le nombre effarant de 68.000 cas de divorces qu'ont enregistré nos tribunaux en 2017, ne peut laisser indifférent, et les litiges de tout ordre sur lesquels les cours de justice doivent se prononcer pour régler les différends ne cessent de s'accumuler. A partir de cette donnée, il faut croire que l'objectif que s'est assigné la médiation judiciaire - une nouvelle forme de règlements des litiges en Algérie, instituée par la loi du 25 février 2008, portant Code de procédure civile et administrative, n'a pas atteint ses objectifs, pour ne pas dire qu'elle (la nouvelle forme de règlements) a grandement manqué d'efficacité. Devant ce manque d'effet sur le terrain l'Association nationale des médiateurs judiciaires algériens (Anmja) a décidé d'approfondir les connaissances des médiateurs judiciaires. Pour ce faire, elle a organisé, hier, un stage de formation pour ses membres. Un perfectionnement qui, selon Ali Boukhelkhal, président de l'Anmja, va être assuré par des experts internationaux en la matière. Ce stage s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui à la mise en oeuvre de l'Accord d'association (P3A) et entièrement été financé par l'Union européenne. Toujours d'après Ali Boukhelkhal, cette formation va concerner 450 médiateurs et c'est la deuxième session «puisque'une première a eu lieu récemment», a-t-il fait savoir, lors de son intervention d'ouverture de la session 2018 de la formation. Ce dernier qui, après avoir présenté au parterre de médiateurs, la chef de mission de la formation et le président du P3A, a souligné que «cette formation va consister à inculquer aux médiateurs un maximum de techniques pour qu'ils puissent mener à bien leur mission». Et d'ajouter dans ce sens: «C'est d'autant plus nécessaire, compte tenu du nombre élevé de litiges qui pourraient trouver un dénouement sans qu'un tribunal n'intervienne». Il a aussi indiqué que «la médiation quand elle est bien menée peut se traduire par des résultats probants, c'est-à-dire pouvoir éviter des situations pénibles, notamment quand il s'agit de divorce». De son côté, le représentant du directeur général du programme P3A dira à propos de cette formation: «Elle est importante de par son objectif, car elle va permettre aux médiateurs d'affiner leur mission et son envergure, puisqu'elle va concerner 620 médiateurs». Et d'ajouter enfin: «Il leur est dispensé les outils nécessaires à la mise en place d'une stratégie de communication, à même d'arriver à concilier les belligérants». La chef de

mission (P3A), chargée de la formation a pour sa part, mis en exergue l'intérêt de la médiation juridique. Pour cette dernière, «la médiation juridique peut apporter la paix sociale comme elle peut reconstruire l'architecture sociale». Concernant la formation des médiateurs, la chef de mission a indiqué qu'«elle sera complète». Comme elle a expliqué dans ce sens «la prise de conscience du conflit est un élément positif car il va servir au médiateur juridique d'avancer dans le bon sens, c'est-à-dire leur permettre d'avoir un comportement professionnel. La chef a, par ailleurs, qualifié la médiation judiciaire comme une sorte d'«ingénierie sociale». Ce concept n' a rien de farfelu. Bien au contraire, il est des plus symptomatiques car il est demandé au médiateur judiciaire de puiser dans son ingéniosité pour pouvoir trouver un terrain d'entente qui puisse convenir aux belligérants et de surcroît éviter le scénario du pire, celui de la prononciation du divorce ou celui de voir le conflit perdurer, faute de trouver une solution à l'amiable. C'est pourquoi, il devient utile de donner la priorité à la médiation judiciaire pour résoudre les différends avant qu'ils ne soient soumis aux tribunaux judiciaires, voire même d'obliger les parties opposées de se soumettre à la médiation judiciaire pour le règlement de tout différend avant le recours à la justice.

Par Bouzid CHALABI

Algérie-focus, 27.02.2018, Fatwa interdisant le recours à la grève / BouabdellahGhlamallah dément,



Le Haut conseil islamique (HCI) a réagi à l'information disant, en somme, que l'instance religieuse a déclaré illicite (haram), le recours à la grève pour faire valoir ses droits comme. Dans un communiqué publié ce mardi, le HCI dément ce qui a été colporté.

«Le HCI informe l'opinion publique qu'il n'a jamais émis une telle fatwa au sujet des grèves ». La plus haute instance religieuse du pays a également précisé que « les avis religieux ne sont émis qu'à la suite de la réunion de ses membres dans une session ordinaire ou extraordinaire».

À titre d'information, il a été souligné dans ce communiqué publié ce mardi par l'APS, que toutes les fatwas émises par l'instance sont mises en ligne sur le site internet du HCI.

Après la propagation de cette rumeur, une véritable polémique est née sur les réseaux sociaux et dans les médias. Les Algériens se sont interrogés sur cette tendance du pouvoir à appeler le religieux à la rescousse à chaque fois qu'il fait face à des difficultés avec la population.

Le président du HCI M. BouabdellahGhlamallah est d'ailleurs, intervenu dans la presse pour fournir des explications à ce sujet. Dans un entretien accordé au quotidien El Watan le 19 février dernier, il a assuré qu'il n'a « jamais dit que la grève était haram ».

« Je n'ai pas cette prétention de faire une telle fatwa. J'ai exprimé mon avis en disant que la grève peut être légitime ou exagérée », a-t-il dit, ajoutant que la grève est « légitime lorsqu'elle est faite pour revendiquer un droit acquis, mais dont on ne dispose pas et qu'elle devient exagérée lorsqu'elle est menée pour réclamer un droit qui n'est pas consacré, et surtout lorsque la justice la déclare illégale ».

Par : La rédaction

Liberté, 27.02.2018, AbderrezakDourari, à propos de la généralisation de tamazight, “L’organisation juridique de l’État pose problème”,

AbderrezakDourari, docteur d’État en linguistique et directeur du Centre national pédagogique et linguistique pour l’enseignement de tamazight (CNPLET), considère que la normalisation et la standardisation de la langue amazighe, telles qu’elles se pratiquent actuellement, n’aboutiront pas. Lors d’une rencontre animée au siège du quotidien arabophone El Djazaïr, M. Dourari a explicité son point de vue de linguiste et non de militant politique.

Pour lui, la problématique de la généralisation de l’enseignement de la langue amazighe et sa normalisation peuvent être perçues, sur le plan politique, comme une demande légitime et juste. Mais il n’en demeure pas moins, a-t-il dit, que sur le plan pratique et linguistique, cela poserait problème. Il en veut pour preuve cette “langue nouvelle, créée pour en faire une seule langue”. “Il est difficile de créer une langue à partir de plusieurs variantes”, a-t-il encore dit. Son exposé l’a mené à diagnostiquer la politique linguistique et culturelle appliquée depuis l’indépendance du pays. Fait de monolinguisme imposé avec comme corollaires un seul parti, une seule pensée, une seule orientation religieuse... “L’échec de cette politique linguistique se mesure à la réalité linguistique nationale faite d’une richesse inestimable de langues, de parlers et de variétés”, a-t-il expliqué, précisant que le conflit “linguistique” actuel “est un héritage du Mouvement national”. “L’arabe scolaire imposé n’a rien à voir avec l’arabe algérien”, a-t-il dit, précisant que l’arabe algérien est composé du punique, de l’amazigh, du perse, du turc... “L’organisation juridique de l’État pose problème”, a estimé le Dr Dourari, expliquant que le fonctionnement actuel de l’État “est comme cette force centrifuge qui isole le citoyen et crée des extrêmes”, regrettant, au passage, “la disparition du rapport de la Commission MissoumSbih sur la réforme de l’État”. Comme solution à la normalisation qu’il considère comme “une fausse route”, il préconise “la standardisation et la normalisation des variétés, chacune dans son territoire”, pour aboutir, si une demande sociale se faisait sentir, “à une normalisation globale de la langue amazighe”. Une projection qui s’apparente à un plaidoyer pour “une langue pour une région”, car, a-t-il estimé : “Pourquoi imposer une variété dans une région qui en parle une autre ?” “On retombera dans l’éternelle dialectique de l’un et du multiple”, a-t-il répondu, ajoutant que l’éducation nationale “n’est pas outillée pour répondre à cette fonction”. “Seule une fonction sociale et économique peut imposer une unicité de la langue”, a-t-il souligné, rappelant que l’amazighité

“est le socle identitaire de toute l’Afrique du Nord”. “Il nous faut une normalisation des statuts pour aboutir à une normalisation du corpus”, a-t-il encore plaidé, expliquant qu’actuellement, le statut de la langue, sur le plan constitutionnel, est acquis.

À propos de la reconnaissance de tamazight comme langue “officielle” dans la Constitution, il a souligné que c’est une reconnaissance de l’Algérie algérienne, car “l’arabe n’est la langue maternelle de personne, et elle est une appartenance culturelle et non ethnique”.

Mohamed Mouloudj